

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

GROUPE MUTUEL

**Un grand NAVIRE
construit pour durer**

PRÉSIDENCE DE L'UVAM

**Philippe Nantermod SUCCÈDE à
Jean-René Fournier**

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 25 NOVEMBRE 2018

**Initiative pour l'autodétermination
Loi sur la surveillance des assurés**

Nos séjours de ski



Ski dans les Dolomites

POINTS FORTS

- Voyage en car 4* tout confort
- Hôtel Löwenhof 4* à Bressanone en demi-pension
- 2 guides accompagnateurs pour les journées de ski
- Le domaine skiable le plus grand du monde avec plus de 1200 km de pistes !
- Usage gratuit du centre de détente : bain vapeur turc, sauna, bassin Kneipp, piscine chauffée dans la grotte avec cascade

DATE DES SÉJOURS 2019

13 au 19 janvier	Fr. 1'020.-	10 au 16 février	Fr. 1'050.-
20 au 26 janvier	Fr. 1'050.-	17 au 23 février	Fr. 1'050.-
27 janv. au 2 fév.	Fr. 1'050.-	24 fév. au 2 mars	Fr. 1'050.-
3 au 9 février	Fr. 1'050.-	3 au 9 mars	Fr. 1'050.-

LIEUX DE DÉPART - DOLOMITES ET TYROL

Sierre - Sion - Leytron - Martigny - Monthey - Chailly - Bulle - Fribourg
La Chaux-de-Fonds - Boudevilliers - Neuchâtel - Morat
Genève - Nyon - Rolle - Morges - Lausanne - Yverdon - Payerne - Avenches - Berne Neufeld

LIEUX DE DÉPART - COURCHEVEL

Sierre - Sion - Leytron - Martigny - Monthey - Chailly - Lausanne - Morges - Rolle - Nyon - Genève
Fribourg - Avenches - Payerne - Moudon
La Chaux-de-Fonds - Boudevilliers - Neuchâtel - Boudry - Yverdon
Romont - Bulle - Châtel-St-Denis

 RÉSERVATION ONLINE
NOUVEAU SITE BUCHARD.CH

BUCHARD voyages

LEYTRON (VS) - ECUVILLENS (FR) - AUBONNE (VD)

 027 306 22 30

FR. 1'020.-
DÈS
par pers. en ch. dble

7
JOURS

Ski à Courchevel

POINTS FORTS

- Voyage en car 4* tout confort
- Hôtel Club Vacanciel 3* en demi-pension
- Accompagnateur Buchard pour les journées de ski
- Gratuités pour les forfaits ski (-5 ans, 75 ans et +)

DATE DES SÉJOURS 2019

20 au 27 janvier	Fr. 1'060.-	3 au 10 février	Fr. 1'060.-
27 janv. au 3 fév.	complet		

8
JOURS

FR. 910.-
par pers. en ch. dble

Safari ski au Tyrol

7
JOURS

POINTS FORTS

- Voyage en car 4* tout confort
- Hôtel Stern 4* en demi-pension
- Les plus belles stations tyroliennes: Ischgl, St. Anton am Arlberg...

DATE DES SÉJOURS 2019

20 au 26 janvier	Fr. 910.-	24 fév. au 2 mars	Fr. 910.-
3 au 9 février	Fr. 910.-		



Une entreprise familiale
à votre service depuis 1953 !

WWW.BUCHARD.CH

SOMMAIRE**Votations fédérales du 25 novembre 2018**

■ NON à l'initiative contre le droit international	4-5
■ Juges étrangers: ni juge, ni étranger	7
■ Fraude à l'assurance: La loi reflète la pratique actuelle des observations	8-9
■ La lutte contre la fraude à l'assurance dans l'assurance-invalidité	11

Congrès de l'UVAM

■ Changement à la tête de l'UVAM	12-17
----------------------------------	-------

Conseil de l'UVAM

■ L'UVAM était à Berne	19
------------------------	----

Reportage

■ Un grand navire construit pour durer	20-27
--	-------

Events

■ Les Rendez-vous des Femmes PME	31
----------------------------------	----

Membres

■ Journée valaisanne de la physiothérapie	33
■ Transmission réussie et nouvelle équipe dirigeante chez Coutaz SA	35

Jubilé

■ L'UVAM Tribune fête ses dix ans	36-37
-----------------------------------	-------

Le conseil PME

■ Quelles démarches pour lancer son entreprise?	40-41
---	-------

Fiscalité

■ Projet fiscal 17, état de la situation actuelle	44-45
---	-------

Le conseil juridique

■ RGPD quelles sont les implications pour les entreprises suisses?	46-49
--	-------



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais · KMU Wallis

C'est Pas Viable A Long terme !

Assainissement NÉCESSAIRE

Par **Marcel Delasoie**

Secrétaire général UVAM



de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais?

La solution des deux caisses (avant et après 2012, date du passage à la primauté des cotisations) proposée par la commission et le Conseil d'Etat, et la

fin de la garantie étatique, immédiate pour la nouvelle caisse et définitive à l'extinction de la caisse fermée, est à notre avis la seule voie praticable. Elle permet de sauvegarder l'essentiel des intérêts des assurés, tout en mettant un terme au financement de l'Etat et en portant les organes de gestion de la caisse devant leurs responsabilités.

Ce constat établi, il y a lieu de régler les modalités de mise en place de ce modèle. Le diable se trouvant toujours dans les détails, pour peu que le chiffre avancé pour solutionner le problème – 1,6 milliard – puisse être considéré comme un détail. Toute la difficulté de l'opération consistera à placer le curseur au bon endroit, pour ne léser ni le personnel de la fonction publique,

qui dans une logique de symétrie des sacrifices doit accepter de faire un effort sur le taux de conversion, ni les contribuables, privés comme entreprises, qui verront mal mettre la main au porte-monnaie pour financer des retraites exagérément élevées.

La vérité se trouve certainement dans un réglage fin de ces deux paramètres. Il est essentiel de parvenir à une solution, car un échec au Parlement, ou un

projet déséquilibré qui provoquerait un référendum et un refus, ne ferait qu'approfondir ce gouffre qui a déjà englouti le milliard de la BNS voici quelques années et qui, sans décision courageuse, en ingurgitera bien d'autres. ■

L'analyse de la situation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais amène en préambule deux questions fondamentales:

Comment de tels abysses financiers ont-ils bien pu se creuser?

Les promesses du Gouvernement et la baisse de l'âge de la retraite dans les années 1980 étaient aussi généreuses qu'irresponsables, sachant qu'aucune solution pour leur financement n'a jamais été réfléchie.

Pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'apporter une solution pérenne à ce problème?

Il n'est jamais agréable de payer, ou de subir les conséquences de décisions que vous n'avez pas prises, et électoralement ça peut n'être que contre-productif.

Toute la difficulté de l'opération consistera à placer le curseur au bon endroit pour ne léser ni le personnel de la fonction publique ni les contribuables, privés comme entreprises.

Mais en décembre le Grand Conseil sera appelé (à nouveau, pour la dernière fois?) à débattre des moyens d'assainir la CPVAL et surtout répondre à une autre question essentielle: Comment éviter des voyages réguliers dans les profondeurs abyssales de la Caisse

NON à l'initiative contre le droit international

UVAM

L'initiative «le droit suisse au lieu de juges étrangers (pour l'autodétermination)» veut introduire la suprématie du droit constitutionnel suisse sur le droit international, à l'exception du corpus des «règles impératives»¹. En cas de contradiction – même minime – d'un traité avec notre Constitution, celui-ci doit être renégocié et «au besoin» résilié par la Suisse. Sont concernés les traités qui n'ont pas été sujets ou soumis au référendum, actuels et futurs.

Quel État voudra encore conclure un accord, si nous nous réservons à tout moment le droit de ne pas tenir nos engagements ?

Cette initiative constitue une attaque frontale contre le droit international et les quelque 5000² accords que notre pays a conclus avec d'autres États – en toute souveraineté et indépendance – depuis plusieurs centaines d'années, les engagements pris par la Suisse pouvant en effet être à tout moment remis en cause. L'initiative créerait ainsi une incertitude permanente dans les relations avec les autres Etats. Avec, pour conséquence, aussi un significatif et durable affaiblissement de notre crédibilité sur le plan international et de la compétitivité de notre place économique.

L'initiative crée un problème là où il n'y en a pas

En exigeant que «la Confédération et les cantons ne contractent aucune obligation de droit international contraire à la Constitution fédérale», l'initiative enfonce une porte ouverte. Aujourd'hui déjà, grâce au processus démocratique, il n'est pas possible de conclure un traité contraire à notre Constitution. Cela est garanti à plusieurs niveaux, tout au long du processus décisionnel:

- consultation obligatoire des milieux concernés et des cantons;
- approbation par les Chambres fédérales, à savoir les représentants du peuple;
- référendum obligatoire pour toute demande d'adhésion à une organisation internationale (p. ex. ONU);

- référendum facultatif pour les traités d'importance (p. ex. accords bilatéraux avec l'UE).

Certes, il se peut que suite à l'adoption d'une initiative populaire, une contradiction entre un traité international déjà en vigueur et la Constitution voit le jour. Les cas sont rares, aux dires du Conseil fédéral. Jusqu'à présent ils se règlent avec pragmatisme, en tenant compte des intérêts de la Suisse. Il est aussi possible, aujourd'hui déjà, de lancer une initiative populaire visant à résilier le traité en question. Tel est par exemple l'objectif de l'initiative qui vise à dénoncer l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE.

L'initiative menace 600 traités commerciaux conclus avec le monde entier, provoquant ainsi une incertitude permanente

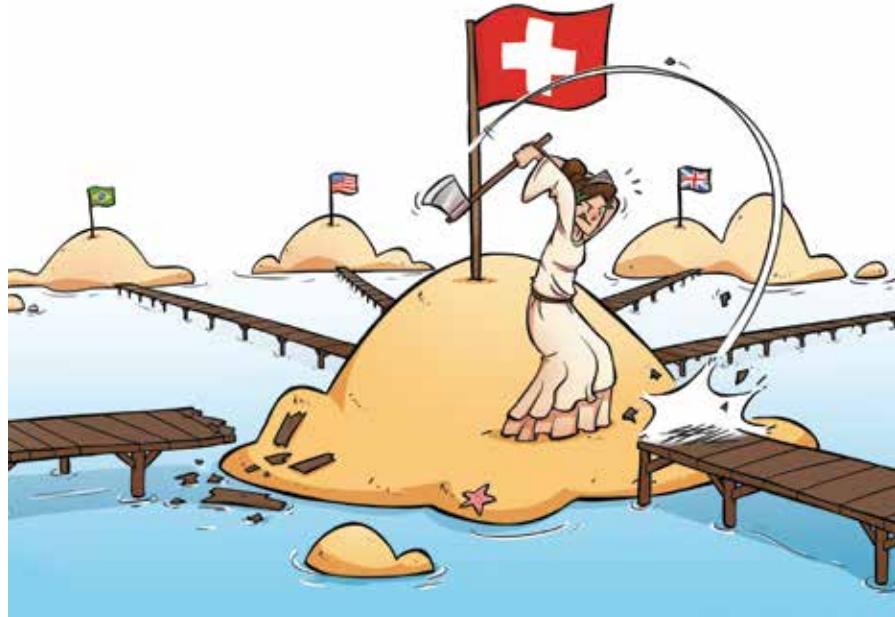
Comme stipulé noir sur blanc dans l'initiative elle-même, celle-ci s'applique non seulement aux futurs traités internationaux, mais également à ceux déjà en vigueur. En raison de cette rétroactivité, une épée de Damoclès pèserait en permanence sur les quelque 600 traités commerciaux d'importance capitale pour l'économie suisse conclus avec des États du monde entier, ainsi que sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ce serait un formidable autogolo: la sécurité juridique et la prévisibilité sont essentielles pour les affaires et donc pour le maintien des emplois dans notre pays. Parmi les traités actuellement en vigueur concernés: les accords OMC, les 30 accords de libre-échange, les accords de protection des investissements à l'étranger, les accords bilatéraux avec l'UE et bien d'autres encore!

L'initiative fait perdre à la Suisse ses avantages de nation exportatrice

La Suisse doit une grande partie de son succès et de sa prospérité aux intenses échanges commerciaux avec d'autres États. Deux francs sur cinq sont gagnés grâce aux exportations de nos produits et services. Il est donc vital de maintenir les quelque 600 accords économiques, dans l'intérêt des quelque 97 000 entreprises exportatrices. D'une part, ces traités assurent un accès stable et prévisible aux marchés du monde entier, aux meilleures conditions. D'autre part, ils permettent à la Suisse de défendre ses intérêts, en invoquant ses droits et les conditions négociées devant des juridictions internationales reconnues, quand un partenaire ne respecte pas ses engagements. Ainsi, grâce au droit international, la justice prime sur les rapports de force. Cela est essentiel pour faire face «aux grands» de ce monde. Le droit international n'est pas un luxe, mais une nécessité pour une nation exportatrice par excellence telle que la nôtre. Sans compter qu'en violant des

¹ Dans les définitions juridiques habituelles, il inclut l'interdiction du génocide, de la traite des êtres humains, de la discrimination raciale, de la torture, de la persécution arbitraire et des atteintes à la vie et à l'intégrité physique.

² Au 1er septembre 2018, le chiffre exact est de 5150 traités internationaux - tous domaines confondus (source: https://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/aussenpolitik/voelkerrecht/internationale_verträge/datenbank_staa...)



traités en vigueur, la Suisse s'expose à des mesures de rétorsion, entre autres financières, de la part des États avec lesquels elle a passé des accords. A l'heure où sévit une «guerre» commerciale, on sait bien à quel point il est dangereux de jouer avec le feu.

L'initiative isole la Suisse, en remettant en question sa réputation de partenaire de confiance

En instaurant la suprématie du droit constitutionnel sur le droit international, l'initiative déstabilise profondément le cadre juridique suisse et suscite une grande incertitude tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle affaiblit aussi considérablement notre réputation de partenaire fiable. Quel État voudra encore conclure un accord, si nous nous réservons à tout moment le droit de ne pas tenir nos engagements ? Dans ces conditions, il sera très difficile, voire impossible, d'élargir notre réseau d'accords économiques, ce qui est pourtant nécessaire.

L'initiative affaiblit notre souveraineté et notre indépendance

Les initiateurs prétendent vouloir renforcer la souveraineté de la Suisse. C'est faux, à deux titres. Premièrement, tous les accords importants, de même que l'adhésion à une organisation internationale sont déjà soumis au Souverain (référendum obligatoire). Ce dernier a, ainsi, par exemple, rejeté l'adhésion à l'Espace économique européen (1992), mais accepté l'adhésion à l'ONU (2002) et les Accords bilatéraux avec l'UE. Nos concitoyens sont satisfaits de leurs droits en matière de politique étrangère, comme le démontre le net refus par 75,3 % des voix, en 2012, de l'initiative de l'ASIN «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple !)». Deuxièmement, en reléguant le droit international non impératif au second rang, l'initiative empêche notre pays de défendre efficacement ses intérêts sur le plan mondial. Autrement dit: avec cette initiative, nous serons livrés à la loi du plus fort et perdrions en indépendance et souveraineté.

L'initiative attaque l'une de nos valeurs fondamentales, le pragmatisme

Des contradictions entre des accords passés avec d'autres États et notre Constitution peuvent exister, mais elles sont très rares. Cela peut ainsi arriver lorsque des initiatives acceptées par le peuple suisse ne respectent pas les engagements internationaux pris antérieurement par la Suisse. Tel a par exemple été le cas avec l'initiative «contre la construction de minarets» (2009) – contraire à la CEDH – et celle «contre l'immigration de masse» (2014) – contraire à l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Dans pareilles situations, nos autorités adoptent alors une approche pragmatique, au cas par cas, en procédant à une pesée d'intérêts. C'est ainsi que les Chambres fédérales ont agi pour la mise en œuvre de l'initiative «contre l'immigration de masse». L'initiative impose au contraire un mécanisme rigide et peu réaliste. Convaincre d'autres États de s'asseoir à nouveau à la table des négociations sur un traité accepté ultérieurement et espérer obtenir de meilleures conditions est tout sauf gagné d'avance.

L'initiative est contraire aux valeurs humanitaires de la Suisse

La Suisse est connue dans le monde entier en raison de sa longue tradition humanitaire. Or, si l'initiative était acceptée, la Suisse ne serait plus tenue de respecter la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH); celle-ci n'ayant en effet pas été soumise au référendum. Cela aurait deux conséquences. Premièrement, les Suisses et les entreprises helvétiques seraient privés de la protection assurée par la CEDH. Deuxièmement, l'image de la Suisse et de l'arc lémanique – berceau de la Croix-Rouge et siège de nombreuses organisations internationales et ONG – en pâtirait. ■



En bref

L'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»:

- crée un problème là où il n'y en a pas et menace 600 traités économiques conclus avec le monde entier;
- affaiblit considérablement les avantages compétitifs de notre nation exportatrice;
- isole la Suisse, en remettant en question sa réputation de partenaire de confiance;
- affaiblit notre souveraineté et notre indépendance, attaque l'une de nos valeurs fondamentales, le pragmatisme, sans compter qu'elle est contraire aux valeurs humanitaires de la Suisse.

L'UVAM vous invite donc à rejeter cette initiative le 25 novembre prochain.

business! par net+

Les solutions pros qui boostent votre entreprise !



Découvrez
l'effet business !

Abonnements mobiles
dédiés aux entreprises



Téléphonie



Internet



Mobile



business! **net+**

0848 530 540
business.netplus.ch

Juges étrangers: NI juge, NI étranger

Par Philippe Nantermod

Conseiller national



L'initiative sur l'autodétermination est faussement appelée «contre les juges étrangers». Lisez le texte. Il n'y est question ni des juges ni du droit étranger. Cette initiative ne parle en réalité que du droit international et de sa primauté.

Qu'est-ce que le droit international?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le droit international n'est pas un droit étranger ou importé (ça, c'est le droit français, allemand ou italien).

Ne pas s'arrêter à un titre trompeur, ou à un réflexe en faveur d'une autodétermination qui n'est rien d'autre que la croyance adolescente que les règles ne sont faites que pour les autres.

C'est tout l'inverse. Le droit international, c'est l'ensemble des règles auxquelles nous avons décidé, nous Suisses, de nous conformer et auxquelles d'autres Etats ont décidé aussi

par exemple l'ouverture réciproque des marchés. Des situations similaires existent avec les accords d'échange d'information, de coordination des assurances sociales, de détermination des frontières, de protection de l'environnement, etc. Chaque fois, la Suisse a décidé démocratiquement de signer un traité. Par son Parlement ou par le peuple lorsque le référendum a été saisi.

L'initiative en votation en novembre exige que le droit international ne soit plus appliqué s'il est contraire à la Constitution. En d'autres termes, la Suisse devrait pouvoir décider unilatéralement et à tout moment de ne plus respecter les accords qu'elle a signés. Non pas de les dénoncer, mais de les violer.

Les traités internationaux, comme les contrats, prévoient tous des clauses de résiliation. On n'est plus content avec les accords bilatéraux? Alors, dénonçons-les. On ne veut plus appartenir à l'OMC? Quittons-la. Mais de grâce, restons un Etat qui respecte ses engagements.

Que me diriez-vous si je déclarais publiquement que je ne paierais plus mon loyer? Que je n'irai plus au boulot malgré mon salaire? Certainement,

La Suisse est respectueuse

Cette initiative demande de se comporter comme un brigand en affaires. L'accepter reviendrait à déclarer, urbi et orbi: «la Suisse étant souveraine, le respect de ses engagements ne dépend désormais que de son bon vouloir». Et, naturellement, nous sommes les premiers offusqués lorsqu'un Etat viole les engagements qu'il a pris...

La Suisse est un petit pays. Notre pays qui fonctionne bien. Ce qui assure sa force, c'est aussi le fait qu'il respecte ce qu'il signe, qu'il tient parole. Que la sécurité juridique y signifie encore quelque chose. Tout ce que cette initiative veut démolir.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de lire les initiatives au-delà de leur titre. De ne pas s'arrêter à un titre trompeur, ou à un réflexe en faveur d'une autodétermination qui n'est rien d'autre que la croyance adolescente que les règles ne sont faites que pour les autres. ■

de se conformer. Ce sont des contrats, librement consentis. Et les contrats appartiennent à tous ceux qui les ont conclus.

Comme n'importe quel contrat, le droit international prévoit des droits et des obligations pour ses signataires. Un traité de libre-échange prévoira

vous refuseriez de signer un nouveau contrat avec moi. Et mon crédit en prendrait un sacré coup.



Fraude à l'assurance

La loi reflète la PRATIQUE

actuelle des observations

UVAM

L'Association suisse d'assurances (ASA) salue le fait que le Parlement ait créé une base légale claire en adoptant le 16 mars 2018 le projet relatif à la réglementation de l'observation des assurés. La Cour européenne de justice pour les droits de l'homme avait en effet considéré qu'une telle base légale faisait défaut. Il s'agit en fait d'ancrer dans la loi la pratique actuelle du Tribunal fédéral, car celle-ci s'est avérée efficace. Un référendum a été lancé contre le projet. La votation se déroulera le 25 novembre 2018.

La loi définit des règles et des limites claires régissant les conditions dans lesquelles une observation peut être ordonnée aux fins de clarification de soupçons.

Les assureurs pratiquent depuis toujours des mesures d'observation dans le cadre légal

En matière de recours à des détectives, les assureurs s'en sont tenus jusqu'ici à la jurisprudence du Tribunal fédéral. Une centaine de cas par an seulement donnent lieu à une procédure de surveillance. Les assureurs utilisent donc cet outil avec retenue, mais efficacité. Par ailleurs, les plaintes sont également très peu nombreuses. L'ASA salue le projet de loi qui rend de nouveau possible le recours aux procédures de surveillance, interdites pour le moment, dans le domaine du droit des assurances sociales. L'insécurité juridique et l'injustice à l'encontre des cotisants honnêtes n'auront ainsi pas trop perduré. La pratique a fait ses preuves.

L'observation comme outil légitime en cas de soupçons sérieux ne pouvant se lever autrement

La loi définit des règles et des limites claires régissant les conditions dans lesquelles une observation peut être ordonnée aux fins de clarification de soupçons. Elle prévoit que l'assureur peut ordonner une observation uniquement s'il dispose d'indices concrets laissant peser des doutes sur les problèmes de santé ou l'incapacité de travail évo-

qués et que ces doutes ne sauraient être levés autrement. Ceci vaut par exemple lorsque la personne assurée a un comportement contradictoire.

La sphère intime et le domaine privé demeurent à tout moment totalement protégés

Les limites de l'observation (lieux, moyens, degré d'ingérence) sont formulées différemment dans le droit pénal par rapport au droit des assurances sociales; elles ne peuvent donc pas vraiment être comparées. Toutefois, la sphère intime et le domaine privé demeurent à tout moment totalement protégés. En droit des assurances sociales, le domaine privé n'est pas observable de partout, mais uniquement depuis les lieux publics. Ainsi, la sphère privée dans le salon ou les autres pièces privées et fermées demeure protégée. N'est observable que la partie publique de la sphère privée (dans le jardin, sur le balcon, au restaurant, etc.).

Moins de prérogatives que la police

En droit pénal et dans la loi sur le renseignement, les moyens d'observation et d'ingérence dans la sphère privée sur autorisation judiciaire sont bien plus importants que dans la LPGA. Sur mandat judiciaire, le service des renseignements et la police peuvent également enregistrer des communications téléphoniques et des conversations privées et disposent ainsi de compétences bien plus étendues que les assureurs so-



ciaux. La surveillance des assureurs sociaux ne peut s'exercer que depuis le domaine public. Par ailleurs, le Conseil fédéral a précisé qu'il n'est pas permis «par exemple, de filmer une personne dans son salon depuis la rue».

Pas besoin de mandat judiciaire pour ordonner une observation

Bien souvent, une observation n'est sensée être possible que pendant une fenêtre temporelle très courte. Or, les tribunaux ne sont pas en mesure de délivrer les autorisations dans un tel délai. En outre, les tribunaux ne disposent pas de l'expérience requise pour distinguer les faits suspects des faits non suspects, ce qui complique tout examen de la pertinence d'une telle mesure, voire le rend impossible. En conséquence, le présent projet de loi régit précisément les cas dans lesquels une observation est possible et restreint ainsi la liberté d'action de manière appropriée. Tout obstacle formaliste important ne s'exercerait qu'à l'avantage des fraudeurs potentiels.

Rien de plus normal à ce que les traceurs GPS ne puissent être utilisés que sur autorisation judiciaire, à l'instar des conditions relevant du droit pénal. Une telle mesure est rarement appliquée et constitue un risque d'ingérence importante dans la sphère privée de la personne concernée. Ce n'est pas le cas des enregistrements visuels et sonores réalisés depuis l'espace public. ■



En bref

La modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA):

- créé une base légale claire relative à la réglementation de l'observation des assurés, qui faisait défaut auparavant;
- prévoit que l'assureur peut ordonner une observation uniquement s'il dispose d'indices concrets sur les problèmes de santé ou l'incapacité de travail évoqués et que ces doutes ne sauraient être levés autrement;
- protège la sphère privée dans le salon ou les autres pièces privées et fermées;
- régit précisément les cas dans lesquels une observation est possible et restreint ainsi la liberté d'action de manière appropriée.

L'UVAM vous invite donc à accepter cette modification de loi le 25 novembre prochain.



Idéal pour concilier travail et loisirs.

FORD RANGER
LE N° 1 EN EUROPE ET EN SUISSE

À bord du Ford Ranger, vous savourez votre travail autant que votre temps libre, grâce à des capacités impressionnantes comme une charge tractée de 3500 kg et une profondeur guéable de 800 mm. Sans oublier les technologies intelligentes telles que le système SYNC 3 avec reconnaissance vocale, l'écran tactile 8 pouces et les systèmes d'alerte en cas de fatigue et de collision frontale.



SION Garage Kaspar SA 027 327 72 73

SIERRE Durret Automobiles SA 027 452 30 50

COLLOMBEY Ecoeur Automobiles SA 024 473 47 47

MARTIGNY Garage Cristal SA 027 722 63 33 - 027 720 45 30

SAINT-MAURICE Ecoeur Automobiles SA 024 486 22 22

VOLLÈGES Garage du Catogne SA 027 785 18 34

La lutte contre la **FRAUDE** à l'assurance dans l'assurance-invalidité

UVAM

Entretien avec Martin Kalbermatter, directeur de l'Office cantonal AI du Valais

Est-ce que la fraude à l'assurance est un problème dans l'Assurance-Invalidité ?

«Comme dans toute assurance, privée ou sociale, il y a malheureusement des abus. Ce n'est pas un problème majeur dans l'Assurance-Invalidité, mais il est à prendre au sérieux. Chaque fraude est une fraude de trop. La lutte a comme but la confiance de la part des assurés, donc de la population, en l'assurance et plus largement au système social et l'utilisation correcte des moyens financiers mis à disposition de l'AI. De plus, la lutte contre la fraude à l'assurance contribue à l'égalité de traitement des assurés et remplit également un rôle préventif.»

Sur la base de cette extrapolation, les économies potentielles se montent en moyenne à 3,5 Millions de francs par an pour l'Office cantonal AI du Valais.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres indicatifs ?

«En Valais, ces dernières années, ce sont en moyenne 45 cas de fraude à l'assurance avérés qui ont été mis à jour. L'ensemble de ces dossiers permet d'économiser entre 200000 francs et 300000 francs en moyenne par an, car des rentes ne sont pas ou plus versées. Pour calculer l'économie réelle, il faut encore faire une extrapolation de la rente

AI moyenne jusqu'à l'âge AVS, pour tous ces cas de fraude à l'assurance. Sur la base de cette extrapolation, les économies potentielles se montent en moyenne à 3,5 Millions de francs par an pour l'Office cantonal AI du Valais. Par ailleurs, nous réclamons en restitution encore environ 400000 francs de prestations indûment touchées chaque année. De plus, il sied de préciser que les décisions ainsi rendues par l'AI ont également un impact sur les autres assurances sociales, notamment la prévoyance professionnelle, l'assurance-accidents et les prestations complémentaires».

Des détectives sont-ils systématiquement mandatés pour percer à jour les abus ?

«C'est un instrument de travail, mais cela reste l'ultima ratio. Nous l'utilisons dans de rares cas, lorsque les autres moyens d'instruction, comme par exemple le dossier médical, n'étaient pas suffisants pour clarifier les choses et toujours dans le respect du principe de la proportionnalité. Une observation n'était toutefois autorisée que s'il existait des indices concrets de possibles abus».

Pour quelle raison avez-vous dû cesser les surveillances ?

«En octobre 2016, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que l'assurance-accidents

suisse ne disposait pas d'une base légale suffisante pour procéder à l'observation secrète des assurés. En juillet 2017, le Tribunal fédéral a conclu que la base légale de l'assurance-invalidité pour procéder à des observations ne remplissait pas non plus les exigences de la Cour européenne. Raison pour laquelle, elles ont cessé».

Où en est-on actuellement en matière de surveillance ?

«La suspension des observations a incité le Conseil fédéral et le Parlement à agir. Ce dernier a accepté un projet de loi en mars 2018. En juillet 2018, un référendum a été déposé contre la modification de la loi sur la partie générale des assurances sociales. Le peuple suisse aura la possibilité de se prononcer, le 25 novembre prochain, sur le projet de loi.» ■



CHANGEMENT à la

UVAM

Défendre l'existence de conditions-cadre favorables au développement économique des entreprises est un combat de tous les instants de l'Union valaisanne des arts et métiers qui a organisé son congrès triannuel à Brigue le 25 octobre dernier. L'assemblée générale fut également l'occasion de présenter les

Comité directeur et Conseil de l'UVAM ont estimé qu'il était essentiel de pouvoir compter sur un élu aux Chambres fédérales et c'est le Conseiller national Philippe Nantermod qui a été proposé et élu par acclamation par l'assemblée.

différentes activités de l'UVAM durant ces trois dernières années, avec comme toile de fond, les campagnes de votations. Si toutes les votations n'ont pas été des victoires, les prises de position de l'Union valaisanne des arts et métiers étaient, dans la majeure partie des cas, en adéquation avec les résultats suisses et valaisans.

Politique cantonale

Au chapitre des sujets de politique cantonale, le secrétaire général se félicite d'avoir obtenu quelques avancées positives au niveau de l'ouverture dominicale des commerces, de la révision de la LOM, de la loi sur l'encouragement des

remontées mécaniques et de la suppression de l'impôt sur l'outil de production pour les entreprises. Quant au sujet d'actualité, si PF'17/RFFA est l'objet du débat qui suit l'assemblée administrative, Marcel Delasoie a eu l'occasion d'exprimer son soutien au projet relatif à l'assainissement de la CPVAL en saluant la création de 2 caisses et la fin à terme de la garantie étatique, mais en relevant que des efforts supplémentaires devront être consentis du côté de la fonction publique afin que la symétrie des sacrifices se concrétise.

Changement à la présidence et nominations

L'un des hauts faits de ce Congrès fut évidemment le changement de présidence. Après 9 ans, le maximum que prévoient les statuts, le sénateur et bientôt président de la Chambre des cantons passe la main. Pour le remplacer, Comité directeur et Conseil de l'UVAM ont estimé qu'il était essentiel de pouvoir compter sur un élu aux Chambres fédérales et c'est le Conseiller national Philippe Nantermod qui a été proposé et élu par acclamation par l'assemblée. Ce dernier remercia l'assemblée de sa confiance en se disant conscient des responsabilités qu'il endosse, en promettant qu'il s'engagera avec ferveur et convictions pour la défense des intérêts de l'économie et des PME.

Après avoir remercié Jean-René Fournier pour son engagement et son travail et pour avoir porté haut les couleurs de l'UVAM, le vice-président Felix Ruppen propose, associé au Président d'honneur Bernard Bidal, de nommer



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Jean-René Fournier,
lors de son ultime
rapport en tant
que président de
l'UVAM



tête de l'UVAM



Jean-René Fournier président d'honneur de l'UVAM. De son côté, à l'initiative des Arts & Métiers de Sion, Jean-René Fournier propose la nomination de Bernard Müller, ancien président des AMS, en tant que membre d'honneur de l'UVAM. Ces deux nominations sont applaudies comme il se doit par l'assemblée.

lieux de l'économie conscients de la nécessité impérieuse d'une réforme fiscale qui offre une baisse substantielle du taux d'impôts perçu en Valais et la suppression de l'impôt sur l'outil de production.

Le congrès de l'UVAM terminé, les délégués et invités ont partagé une soirée fort sympathique autour d'un repas organisé au Schlosskeller de Brigue.



Débat animé

Au terme de l'assemblée, Roger Michlig, responsable de l'Antenne de développement économique du Haut-Valais, a présenté le projet WIWA, programme de développement régional du Haut-Valais et de Business Valais en vue de gérer la croissance économique dans cette partie du canton.

La parole fut également donnée à Gilles Martin, 1^{er} vice-président du Grand Conseil, avant de faire place au débat sur la fiscalité des entreprises avec la présence de Roberto Schmidt, conseiller d'Etat, Beda Albrecht, chef de service cantonal des contributions, Philippe Nantermont, conseiller national, Laurent Tschopp, expert-comptable (Pro-Economy.vs), Niklaus Furter, président de Viège et de l'Union des villes valaisannes et Yannick Barillon, journaliste indépendante. Cette table ronde a eu le mérite d'éclaircir la situation. On retrouve au centre le grand argentier, Roberto Schmidt, qui souhaite aboutir avec un projet qui abaisse quelque peu la fiscalité des entreprises et, d'un côté, les communes industrielles qui défendent bec et ongles leurs acquis fiscaux et de l'autre, les mi-

Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

*Marcel Delasoie,
secrétaire général
de l'UVAM*





Philippe Nantermod, nouveau président de l'UVAM, entouré des présidents d'honneur Jean-René Fournier (à gauche) et Bernard Bidal



Interview de Jean-René Fournier

Jean-René Fournier, vous avez présidé l'UVAM pendant 9 ans. Quels sont les premiers sentiments qui vous viennent à l'esprit concernant ces 9 ans de présidence ?

Avant même ma première élection à la tête de notre UVAM, le Président de l'époque, Monsieur Bernard Bidal, avec son sourire narquois qu'il accompagne toujours d'un regard bienveillant, m'avait bien laissé entendre que tenir la barre de la plus grande organisation de politique patronale du canton, avec ses 6500 PME, n'avait rien d'une navigation pépère sur un long fleuve tranquille. La suite a évidemment donné raison au Président d'honneur et l'intensité des rapides et des remous traversés n'a déçu personne.

Lorsqu'une profession désire changer une loi qui n'est plus adaptée ou éviter des modifications de loi allant à l'encontre de ses intérêts, elle doit pouvoir s'adresser à l'UVAM et à l'USAM.

Parmi les remous, il faut citer les relations parfois bouillonnantes, voire tumultueuses, avec certaines organisations patronales soeurs, mères ou filles et parmi les rapides les plus déstabilisants et les plus dangereux, citons la Lex Weber, la LAT, la RIE III et aujourd'hui la nouvelle réforme fiscale des entreprises PF17. Si à l'interne, le calme est revenu depuis que notre navire a quitté son port d'attache,

gageons que sur le fleuve de notre économie, il restera toujours suffisamment de perturbations et d'imprévus pour permettre au prochain capitaine d'exercer son talent.

9 ans c'est beaucoup ou pas assez ? Auriez-vous souhaité prolonger d'une période supplémentaire, vous êtes encore dans la fleur de l'âge ?

Nos prédecesseurs, qui ont introduit cette limitation dans les statuts, ont fait preuve d'une grande sagesse. 9 ans, ça peut paraître peu, mais pas tellement que cela si vous

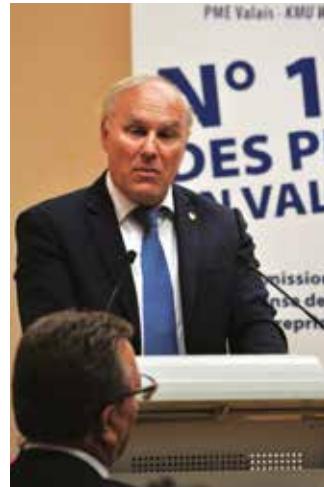




Philippe Nantermod



Roberto Schmidt



Gilles Martin



Roger Michlig

prenez la peine de considérer tous les évènements qui ont animé notre vie économique ces 9 dernières années. Toujours est-il qu'en ce qui me concerne, cette durée de mandat est des plus adéquates. Elle m'a donné l'opportunité de servir les intérêts de l'économie valaisanne et suisse au sein du Comité directeur de notre faîtière nationale, que j'ai eu le plaisir de vice-présider, et me permet aujourd'hui de me consacrer pleinement à mon prochain mandat politique qui va sous peu remettre notre canton à l'agenda des honneurs de la Confédération.

Le rôle de Président de l'UVAM est-il celui que vous vous représentez au moment où vous avez été porté à la présidence ?

Être constamment au contact et à l'écoute de nos patrons responsables et compétents, œuvrant sans relâche et avec passion au développement de leurs entreprises chaque jour plus compétitives dans un marché toujours plus exigeant, c'est le privilège qu'il m'a été donné de vivre ces neuf dernières années. Si le courant de notre économie, à l'instar de celui de nos rivières, n'est jamais le même et s'agit dans un changement permanent, la mission du président demeure irrémédiablement la même: servir les intérêts des PME valaisannes et combattre toute initiative, toute décision qui pourrait leur porter préjudice, et ce n'a pas été une surprise pour moi que de devoir endosser ce rôle, mais une mission que j'ai eu beaucoup de satisfaction à remplir.

Concrètement, comment ça marche ?

Lorsqu'une profession désire changer une loi qui n'est plus adaptée ou éviter des modifications de loi allant à l'encontre de ses intérêts, elle doit pouvoir s'adresser à l'UVAM et à l'USAM. Nos organisations patronales, par leurs re-

présentants élus, ouvrent alors les portes des pouvoirs législatifs cantonaux ou fédéraux afin que soient entendues les légitimes préoccupations des dirigeants responsables de nos professions. UVAM au niveau cantonal et USAM au niveau fédéral entretiennent à cet effet un réseau de personnalités influentes dans ces parlements respectifs.



Jean-René Fournier, nommé président d'honneur de l'UVAM, est félicité par le vice-président Felix Ruppen.



EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®



ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

modératrice: Yannick Barillon

Congrès 28.11.2018 - Géminens/Brienz



Une table ronde très animée et dirigée par Yannick Barillon, a été organisée à la suite du congrès de l'UVAM sur le sujet de la fiscalité des entreprises, avec des représentants du canton, des communes et de l'économie valaisanne.



Un message à l'attention de votre successeur?

C'est de la proximité avec les entrepreneurs du terrain, de la connaissance de leurs préoccupations, mais aussi de leurs compétences, de leurs projets et de leurs ambitions que se nourriront, demain comme aujourd'hui d'ailleurs, la promotion de notre économie et la mise sur pied des conditions-cadre dont elle a besoin.

Il est indispensable qu'il s'imprègne des réalités quotidiennes vécues par les entrepreneurs de notre pays. Chaque profession a ses particularités, ses problèmes spécifiques et un fonctionnement qui lui est propre. Dès lors, il devient essentiel d'élaborer la plateforme où s'exercera la solidarité interprofessionnelle, la seule capable de faire bouger les choses. A l'instar de Montesquieu dans ses *Lettres persanes*, j'ai la conviction que « l'intérêt des particuliers doit toujours se retrouver dans l'intérêt commun; que vouloir s'en séparer, c'est vouloir se perdre ».

Le Valais ne compte-t-il pas pléthore d'organisations économiques diverses ? Ne devrait-on pas les réunir ?

Ce qui est essentiel c'est qu'elles collaborent étroitement et ne fassent pas double emploi. Il est cependant urgent de réunir ce qui doit l'être. Pour parler clairement, il faut parvenir à réunir les moyens financiers destinés aux grandes campagnes de votations afin de porter un message commun, parler d'une seule voix et devenir ainsi plus percutant et efficace. Pour le reste, laissons s'exprimer les diverses organisations avec leur génie propre. Je pense ici, par exemple, à nos séances de Conseil, auxquelles près de 30 à 40 présidents d'associations professionnelles et sec-

tions locales des arts et métiers prennent part et durant lesquelles ils débattent de problèmes d'actualité, tentent d'en extraire une volonté commune et d'y apporter des solutions adéquates. Ces séances sont si riches d'enseignements et de motivations pour tous les participants. Chacun y apprend les préoccupations de l'autre et comprend que, même s'il ne se sent pas directement concerné par telle ou telle votation, la défense générale des activités économiques est aussi de sa responsabilité. ■

Bernard Müller a reçu des mains de Jean-René Fournier, le diplôme de membre d'honneur de l'UVAM.





BCVs Conto Business

Unique, à l'image de votre entreprise



Banque Cantonale
du Valais
www.bcv.ch

La confiance rapproche

L'UVAM était à Berne

Par Marcel Delasoie
Secrétaire général UVAM



La séance du Conseil de septembre se déroule traditionnellement à Berne durant la session des Chambres fédérales. Celle de 2018 n'a pas dérogé et c'est donc le 20 septembre dernier que 30 membres du Conseil ont siégé à la salle 3 du Palais fédéral pour prendre position sur les ob-

jets de votations du 25 novembre, pour aborder la question de la présidence de l'UVAM, et pour rencontrer les élus(-es) valaisans à Berne. Cette séance est l'occasion pour les membres du Conseil de faire part aux Conseillers nationaux et aux Etats des préoccupations de leur branche face à des situations particulières ou dans la phase d'élaboration de futurs projets de loi. Marchés publics, ouverture des commerces et concurrence des shops de stations-service, situation des Airbnb sont notamment des

sujets qui ont été abordés. Du côté des parlementaires, cette rencontre est une opportunité d'exposer aux présidents d'associations professionnelles valaisannes leur travail de parlementaire et les différentes occasions au cours desquelles ils sont intervenus en faveur de la bonne marche de notre économie et des entreprises en général. L'apéro et le repas en commun au restaurant du Palais fédéral permettent de poursuivre de fructueuses discussions et de nouer de précieux contacts. ■



Un grand NAVIRE

*Le nouveau Centre de service du Groupe Mutuel
emploie environ 650 employés*



«Photo © CELIALE PROD/Dépt MARKETING DU GROUPE MUTUEL»

construit pour durer

Par Yannick Barillon

Journaliste RP

Le Centre de service du Groupe Mutuel, inauguré au printemps à Sion, est le nouveau cœur de production de la compagnie d'assurance. Bâtie par des entreprises valaisannes, cette construction imposante accueille près de 650 employés dans un espace architectural à la fois sobre et élégant.



► En face de la gare de Sion, dans le quartier sud de la ville, quelque 6000 appels téléphoniques sont traités chaque jour dans le call center du nouveau bâtiment du Groupe Mutuel. Erigée dans un environnement urbain en pleine mutation, cette construction frappe par sa longueur. Elle s'étire sur près de 120 mètres. Les architectes coresponsables du projet, Pascal Varone à Sion et Michel Voillat à Martigny, la décrivent d'ailleurs comme «un grand bateau animé.»

A son bord, des employés désormais réunis sur un seul site alors qu'ils étaient auparavant disséminés en ville. La présidente du Groupe Mutuel, Karin Perraudin, le rappelait lors de l'inauguration officielle: «cela permettra une meilleure synergie entre les départements.» Une volonté qui n'a pas échappé à l'architecte Pascal Varone: «nous avons construit une couronne de bureaux administratifs tout autour d'un espace linéaire et de services permettant une circulation optimale.»

C'est un escalier de référence sculptural mais dont les lignes sont sobres; les gens l'empruntent spontanément et évitent l'utilisation des ascenseurs.

Une promenade architecturale

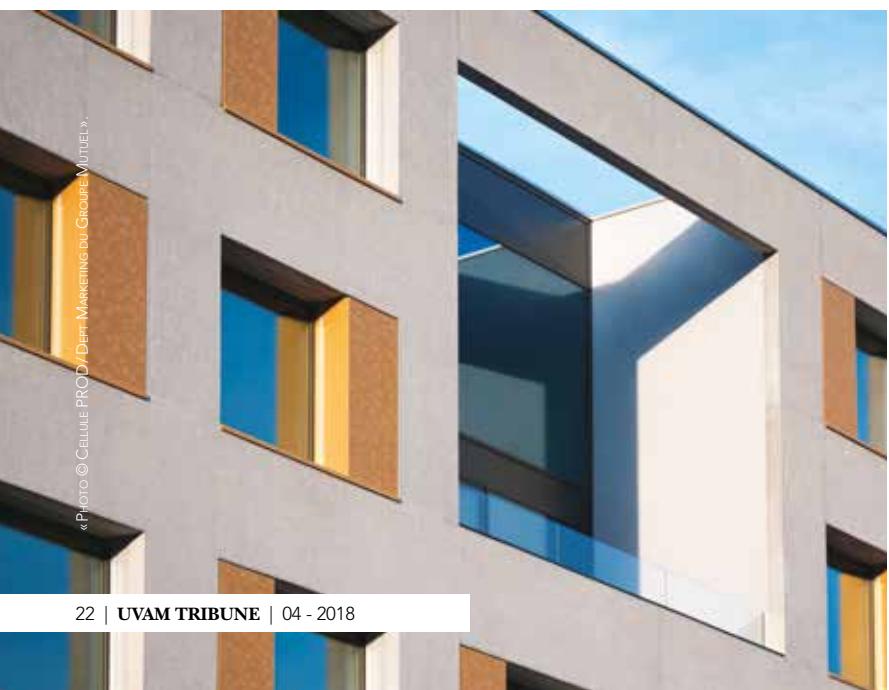
Dès l'entrée, une fois passé le sas de sécurité, c'est un hall spacieux à travers lequel les employés transitent quotidiennement. Pascal Varone estime que «c'est une belle respiration à l'échelle du bâtiment.» Conçu comme un lieu de rencontre, cet espace est le point de départ d'un escalier central qui mène aux différents étages. L'architecte



L'escalier central en béton préfabriqué invite à une promenade architecturale inédite.

en parle avec le sourire: «C'est un escalier de référence sculptural, mais dont les lignes sont sobres; les gens l'empruntent spontanément et évitent l'utilisation des ascenseurs.» Il ajoute: «c'est une promenade architecturale avec des gradations ascendantes, car au fil des pas les marches en béton préfabriquées et cirées de noir deviennent plus étroites, passant de deux mètres cinquante à un mètre vingt.» En empruntant ce passage dont l'ensemble est plaqué de chêne, on bénéficie de perspectives toujours renouvelées.

C'est donc principalement au rez-de-chaussée que les gens se rencontrent. Une cafétéria fonctionnelle est à disposition. Par choix, le bâtiment ne compte en effet pas de restaurant pour privilégier les commerces du quartier. Les chaises colorées et les immenses carreaux en grès



«Photo © CELLULE PROD/DIFF MARKETING DU GROUPE MUTUEL»

Le côté linéaire de l'édifice est rompu par la création de fenêtres inversées.



«PHOTO © CELLULE PROD / DEPT MARKETING DU GROUPE MUTUEL».

cérame en font un espace chaleureux. La détente se prolonge également en extérieur puisque de grandes baies vitrées ouvrent sur un parc et sa clôture végétale. «Ce jardin est comme une île», commentent les architectes.

Des bâtisseurs valaisans

L'assureur compte 5 centres de services en Suisse. Le bâtiment de Sion a été construit avec environ soixante-cinq entreprises essentiellement valaisannes. C'est la fierté des architectes d'avoir pu gérer ce chantier eux-mêmes dans un système de construction traditionnelle et de faire travailler des prestataires locaux sur appel d'offres. Employeur majeur du canton, le Groupe Mutuel marque ainsi sa confiance dans le maintien des places de travail et dans le développement économique du Valais. L'investissement global représente 65 millions de francs. Autre fierté: les coûts de la construction ont été bien maîtrisés.

La bâtie fait partie des grands chantiers de la capitale et du canton. Pascal Varone décrit ainsi le résultat final:

«élégant, mais non ostentatoire». Les architectes ont privilégié des matériaux de qualité comme le chêne pour toutes les boiseries ou le calcaire du Jura, une pierre naturelle qui a été mélangée au béton sablé pour donner aux façades une couleur lumineuse. La longueur de l'édifice par ailleurs été atténuée par des «exceptions» telles que des fenêtres inversées ou de grandes ouvertures vitrées.

La salle de conférence du quatrième étage montre particulièrement bien ce détachement offrant une vue sublime sur Valère et Tourbillon. L'ensemble architectural dessine ainsi les premiers contours du quartier sous-gare tourné vers la modernité.

C'est la fierté des architectes d'avoir pu gérer ce chantier eux-mêmes dans un système de construction traditionnelle et de faire travailler des prestataires locaux sur appel d'offres.

La bâtie fait partie des grands chantiers de la capitale et du canton. Pascal Varone décrit ainsi le résultat final:

Tradition dans la construction à sec en plâtre avec Rigips.

Les systèmes de construction à sec innovants, de la Suisse pour la Suisse.

Les marques Alba® et Rigips® ont une longue tradition et sont aujourd'hui synonymes de construction à sec en plâtre.

Nous fournissons des prestations de premier plan pour la construction à sec en plâtre recyclable, et nous nous engageons pour un développement durable de la branche de la construction.



www.rigips.ch



CONSORTIUM PLÂTRERIE-PEINTURE



ROUTE DE L'INDUSTRIE 24
CASE POSTALE
1963 VÉTROZ
TÉL. 027 346 13 45
FAX 027 346 60 43
coudrayjr@bluewin.ch



VOS EXIGENCES, NOTRE SAVOIR-FAIRE



PEINTURE



PLAFONDS



PLÂTRERIE



ISOLATION

1920 Martigny - Tél. 027 746 10 11
info@gypsa.ch - www.gypsa.ch



Blanc & Duc
Gypserie - Peinture - Papier peint

1950 Sion
+41 (0)27 322 28 02



MATHIEU &
BERTRAND ZUCHUAT

GYPSERIE
PEINTURE
PAPIERS PEINTS
ISOLATION EXTÉRIEURE
RÉSINES

+41 79 373 10 37 | atelier@zuchuat.swiss



YVON BENDER

+ maîtrise fédérale

MARTIGNY



**CONSTRUCTION MÉTALLIQUE - SERRURERIE
FERMETURE DE BALCON - VÉRANDA**

Tél. 027 722 81 41 - Fax 027 722 91 71 - www.yvon-bender.ch



BORNET



AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR / PHONIQUE / COUPE-FEU



M+M

MONTAGE ET MAINTENANCE SA
DEPUIS 1986

- CLOISONS
- PLAFONDS
- PLANCHERS

CONCEPTION, RÉALISATION ET
MAINTENANCE DE VOS ESPACES INTÉRIEURS

Lausanne • Genève • Fribourg

www.montage-maintenance.com



Ahead DoorShow

Une attente plus belle

Le Schindler DoorShow est le moyen d'information pour portes d'ascenseur. Projecteur avec fonctionnalité réseau affiche vos messages publicitaires et vos informations sur les surfaces extérieures de vos portes d'ascenseur via GSM.

Ascenseurs Schindler SA Sion, Route de la Drague 18, 1950 Sion
Téléphone +41 27 205 78 78, www.schindler.ch



tz menuiserie sa

menuiserie - agencement - fenêtres

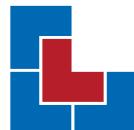
... une porte ouverte sur l'avenir...

av. des platanes 21 | 3960 sierre
T 027 451 77 10 | F 027 451 77 22
info@t-z.ch | www.t-z.ch

Les lavabos du Groupe Mutuel sont en **Staron**, un matériau hygiénique, facile à nettoyer, résistant aux chocs et doté d'une grande longévité, ne s'altérant pas, même si fortement utilisé.



TECHNIQUE DU BÂTIMENT DU FUTUR



Lauber
IWISA



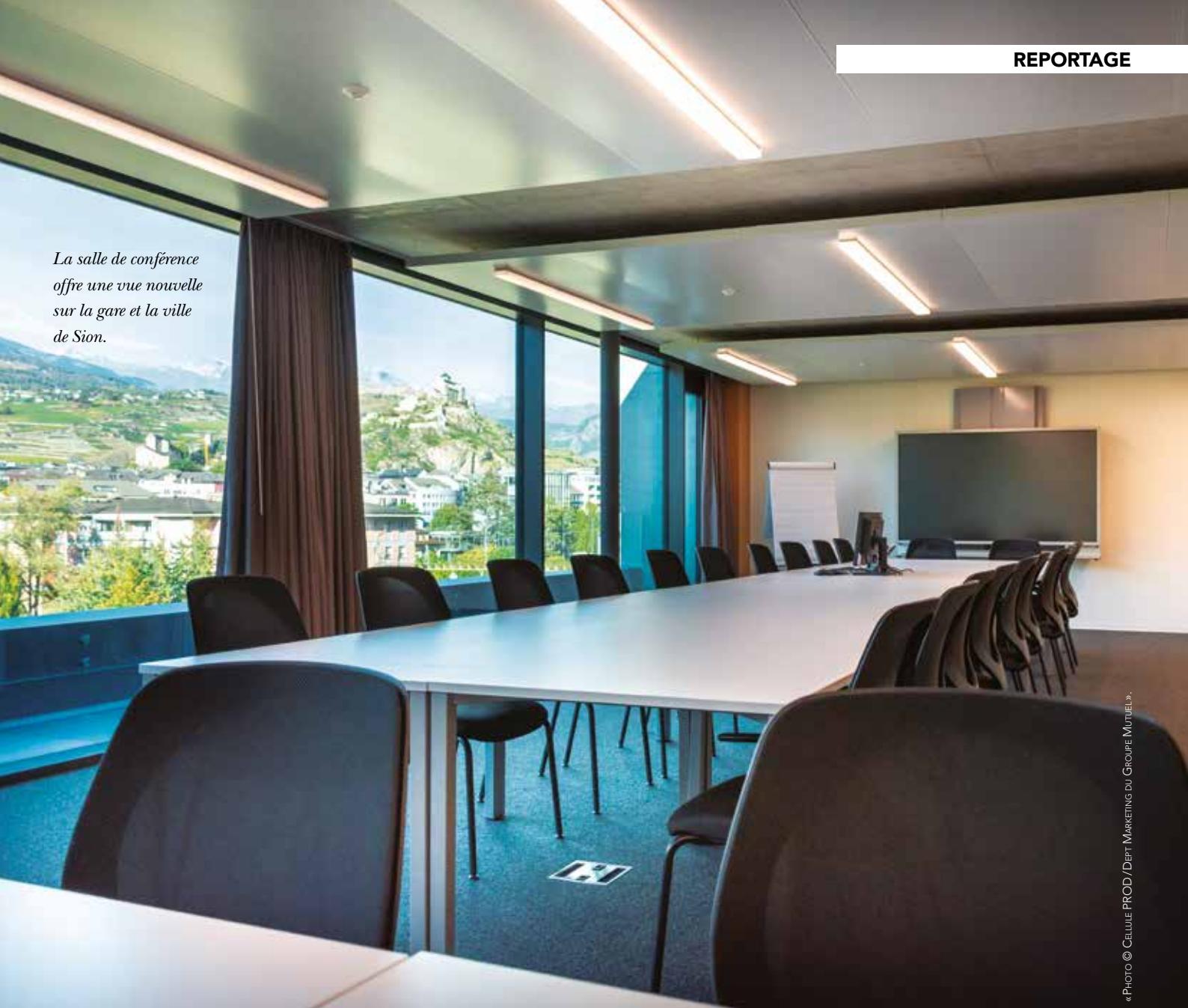
Lauber IWISA AG

Kehrstrasse 14, 3904 Naters, T: 027 922 77 77, info@lauber-iwisa.ch, www.lauber-iwisa.ch



Implenia[®]

La salle de conférence offre une vue nouvelle sur la gare et la ville de Sion.



«Photo © Cellule PROD / Dépt MARKETING DU GROUPE MUTUEL».



Un bâtiment modulable et durable

Le Groupe Mutuel, actuel locataire de ce bâtiment, a souhaité un espace durable et fonctionnel pour son personnel, mais aussi totalement adaptable. Il peut potentiellement être divisé en trois parties et ainsi être occupé par des entités distinctes. La salle de conférence du rez-de-chaussée est d'ailleurs déjà ouverte à la location par des tiers, avec une entrée extérieure séparée. Les bureaux situés dans les étages sont également modulables en fonction des besoins actuels ou futurs de l'entreprise.

Construit pour durer, ce nouveau centre est par ailleurs labellisé Minergie. Le Groupe Mutuel entend en effet économiser les ressources naturelles. Les panneaux solaires posés sur la toiture couvrent 20 % des besoins en énergie électrique. Enfin les pompes à chaleur installées au sous-sol, au niveau du parking, chauffent non seulement les bureaux, mais aussi les bassins de la piscine de Sion durant l'été.

Nul doute que ce grand bateau érigé sur l'eau et sur pilotis, à un mètre cinquante de la nappe phréatique, doit maintenant écrire sa propre histoire et évoluer avec ceux qui l'animent chaque jour depuis le mois d'avril. De l'agence du rez-de-chaussée ouverte au public aux bureaux administratifs, en passant par le call center du deuxième étage: chacun s'appropriera ce bâtiment qui marque une grande étape non seulement dans l'histoire de l'entreprise, mais aussi dans le développement économique et territorial du canton. ■



Mettez-nous au défi!

UN PARTENAIRE UNIQUE POUR LA GESTION DE VOS DOCUMENTS.



CX PRINT SA - CHAMOSON - +41 27 306 46 33 - INFO@CXPRINT.CH

CX PRINT SA, mais qui sommes-nous ?

Par Christophe Bessero

Directeur, associé

Actif dans le monde de la bureautique depuis 2005, CX Print SA est devenu un acteur à part entière du marché valaisan et Suisse romand. Notre expertise, reconnue dans le monde de l'impression, du digital et de la numérisation, nous amène à nous dépasser chaque jour un peu plus pour satisfaire notre clientèle. Nos domaines d'activités vont du copieur d'impression pour les entreprises, au tableau interactif pour la salle de classe ou de conférence, en passant par l'archivage des documents en entreprise ou la livraison de cartouches d'encre et de papier pour vos imprimantes. Re trouvez toutes les informations sur notre nouveau site internet www.cxprint.ch.

Dans le cadre du mandat confié par le Groupe Mutuel pour le site de Sion, CX s'est chargé de rendre les espaces communs interactifs, dynamiques et simples d'utilisation pour les utilisateurs.

Le service, la clef de notre succès !

Le monde change, le monde bouge... eh bien c'est vrai ! Depuis toujours, CX met l'accent sur le service. Cette prestation de proximité est essentielle pour nos clients, avec un délai d'intervention maximum de 4 heures. Cela a certes un coût, mais nous garantit, en contrepartie, un taux de fidélité proche de 100 %. Nous assurons la livraison, l'installation, la formation et le service de tous nos clients en direct. Testez-nous ! Un mail à info@cxprint.ch, ou un contact au 027 306 46 33, et notre équipe se fera un réel plaisir de vous présenter ses solutions et son offre de services.



Système d'impression jet d'encre Epson 100 pages par minutes

Équipement des salles du Groupe Mutuel

Dans le cadre du mandat confié par le Groupe Mutuel pour le site de Sion, CX s'est chargé de rendre les espaces communs interactifs, dynamiques et simples d'utilisation pour les utilisateurs. Cette nouvelle mission, après avoir équipé le bureau de direction du siège martignain, ainsi que les salles de conférence dans les différentes agences, nous a permis de mettre en place des espaces qui, selon les échos reçus, donnent entière satisfaction ! L'équipement installé est composé d'écrans tactiles S-Touch+ 86" et de beamers haute définition avec micro et son, piloté par une solution de gestion centralisée tactile. Nous profitons de ces quelques lignes afin de transmettre nos remerciements à la direction et au personnel du Groupe Mutuel pour leur confiance et nous nous réjouissons, d'ores et déjà, de pouvoir continuer cette excellente collaboration.

Le bureau de demain

A l'affût des dernières nouveautés, notre équipe se déplace régulièrement dans

differents salons spécialisés afin de toujours avoir ce petit coup d'avance qui nous caractérise. Les économies et l'éco-logie sont au cœur des discussions de demain, c'est certain ! Dans cet esprit nous avons décidé, après une phase de test de plus de 9 mois, de lancer, en exclusivité, une nouvelle gamme d'imprimantes multifonctions JET D'ENCRE EPSON. Ce retour en force du jet d'encre professionnel permet de diminuer de plus de 90 % le coût énergétique des impressions en entreprise et de limiter au minimum la quantité de déchets liés aux consommables. Avec la solution en ligne ZEENDOC, CX vous propose une nouvelle manière de gérer l'archivage de vos documents. La reconnaissance automatique des documents entrants, compatible Winbiz, vous permettra de gagner du temps et de les retrouver facilement, à distance et même sur votre téléphone portable ! Ce bureau existe déjà. Rendez-vous dans notre Showroom de Chamoson de 8 h à 17 h ! Au plaisir de vous y rencontrer ! ■

CX PRINT SA - 027 306 46 33
www.cxprint.ch - info@cxprint.ch



L'équipe lors de la Foire du Valais 2018, Christophe, Karine, Christelle et Cédric

Il n'y a pas deux entreprises semblables.

Nous disposons d'un portefeuille performant de prestations et des solutions RH. Ce qui compte avant tout est la façon dont nous les combinons et les adaptons pour répondre au mieux à vos besoins.

 Adecco Ressources Humaines SA
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
sion@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Rue de Venise 2, 1870 Monthey
+41 58 233 29 40
monthey@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 35 80
martigny@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Valais Permanent
Place du Midi 29, 1951 Sion
+41 58 233 31 40
valais.persistent@adecco.ch

 Adecco Ressources Humaines SA
Valais Electro
Av. de la Gare 1, 1920 Martigny
+41 58 233 31 80
valais.electro@adecco.ch

adecco.ch



Les Rendez-vous des Femmes PME Suisse romande*

MAMAN ET DIRIGEANTE :

Comment baisser la pression ?

Avec Valérie Lassueur, directrice de l'Espace Maman Enfant

Jeudi 8 novembre 2018 de 18h00 à 19h30

Espace Maman Enfant, Chemin du Verger 24, 1868 Collombey
 (Gare CFF, 20 minutes à pied – Parking à proximité)
www.espace-me.ch

Programme:

- 18h00 Accueil et mot de bienvenue
 Présentation de l'Espace Maman Enfant
 Découverte et expérimentation de quelques outils à appliquer au quotidien
 Partage d'expérience
- 19h30 Apéritif offert par l'Association Femmes PME Suisse romande et
 Espace Maman Enfant

Line Pillet

Comité

Responsable Canton du Valais

Mobile +41 76 824 11 42

line.pillet@femmespme.ch

N'hésitez pas à venir avec toute personne intéressée par notre Association et ses activités.
 Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir et de partager un moment d'échange et de convivialité et vous adressons nos chaleureuses salutations !

* Femmes PME Suisse romande est l'association des femmes actives dans la gestion de l'entreprise familiale, de leur propre entreprise, ou d'une PME en qualité de responsable. Présente dans six cantons romands, l'association veut favoriser les échanges d'expérience entre ses divers membres, valoriser et faire connaître le travail des Femmes PME en démontrant la richesse de leur apport pour l'économie du pays, et montrer qu'elles ne sont pas seules à devoir gérer le professionnel, parfois l'émotionnel, et que l'échange d'expérience peut faciliter leur quotidien et être source de plus-value dans l'entreprise. Plus d'informations : www.femmespme.ch

Je m'inscris à la soirée-rencontre du 8 novembre 2018

Nom Prénom



Entreprise



Adresse

Tél. e-mail



Union valaisanne des arts et métiers
 Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Inscription à retourner par e-mail à line.pillet@femmespme.ch. Places limitées. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
 Délai: lundi 5 novembre 2018

Sicafé



MAÎTRE TORRÉFACTEUR

Torréfaction valaisanne de cafés

- Capsules compatibles Nespresso biodégradables et compostables
- Mise à disposition de machines à dosettes et capsules dès 250 caps/dosettes/mois
- Vente de machines Siemens
- Vente secteur HORECA et mise à disposition de MACHINES PROFESSIONNELLES selon conditions



direction@sicafé.ch - www.sicafe.ch

Rue du Rhône 8
Tél. 027 203 29 59

1963 Vétroz
www.sicafe.ch

Journée valaisanne de la PHYSIOTHÉRAPIE

Par Xavier Sallen

Sous l'impulsion du comité de physovalais-wallis, et après six ans d'attente, la journée valaisanne de la physiothérapie s'est déroulée le jeudi 4 octobre 2018 dans la salle du Grand Conseil à Sion. Avec plus d'une cinquantaine de participants, la journée fut un succès sur toute la ligne. Nous avons rencontré Sébastien Gattlen, président de physovalais-wallis, qui a bien voulu répondre à nos questions.

Si la question d'une prochaine édition ne se pose pas, c'est la fréquence qui doit maintenant être discutée.

Quel est le but de la journée de la physiothérapie ?

Le premier objectif d'une telle journée est de rassembler nos membres, avec si possible un thème qui attire le plus grand nombre. Dans notre profession, nous nous connaissons presque tous de près ou de loin et le fait de nous rencontrer facilite l'intégration des jeunes membres et les échanges entre nous.

L'autre but de cette journée est d'offrir à nos membres la possibilité de découvrir de nouveaux horizons thérapeutiques. Je conçois plus ce type d'événement comme un éveil à la cu-

riosity que réellement comme de la formation continue. Celui ou celle qui est attiré par l'un des thèmes pourra décider de se former plus spécifiquement en ayant déjà eu un vrai aperçu.

Pourquoi ce choix thématique

Physio 2.0 ?

La journée valaisanne de la physiothérapie n'avait plus eu lieu depuis 2012 et je voulais un thème qui puisse attirer un large panel de nos membres. On parle presque toutes les semaines de la digitalisation dans divers médias et ce virage électronique, voire virtuel, touche aussi notre quotidien. Aujourd'hui, des collègues n'osent pas sortir leur smartphone devant un patient à cause d'une image dépassée tandis que d'autres l'utilisent au quotidien comme véritable outil de travail. Nous avons eu la démonstration que des appareils ou instruments de mesure peuvent être avantageusement remplacés par des applications.

La réalité virtuelle, immersive ou non, ou encore la possibilité pour des physios d'utiliser l'échographie sont des nouveaux outils qui vont arriver rapidement et nous avons eu la possibilité de les approcher pour nous en faire une première idée. L'objectif pour moi est parfaitement atteint.

Concernant LinkedIn, ce réseau social professionnel qui existe depuis une quinzaine d'années, nous avons eu la démonstration qu'il ne sert pas seulement à « chercher un emploi », mais également à se créer un réseau. Le groupe physovalais-wallis, mis en route à cette occasion, a pour objectif d'échanger, entre professionnels, sur des thématiques d'actualité.

Aujourd'hui, quels sont les objectifs de votre association ?

Au lendemain de cette organisation, je ne peux qu'être satisfait du redémarrage de cette journée. Si la question d'une prochaine édition ne se pose pas, c'est la fréquence qui doit maintenant être discutée.

L'objectif à court terme de notre association est de réélire un comité et des délégués pour la période 2019-2021.

Il a parfois été difficile de trouver des volontaires, mais la dynamique positive incarnée par le retour de la journée valaisanne de la physiothérapie semble porter ses fruits. Deux personnes se sont spontanément annoncées intéressées pour certains postes. Je suis donc un président heureux et confiant pour l'avenir de notre association. ■

De gauche à droite, les six intervenants dans les cinq ateliers de l'après-midi : Heike Petruschinski, Kathrin Wulf (Pixformance); Julien Kupperschmitt (SonoSkills); Frédéric Paulian (Applications smartphone); Nathan Toledano (KineQuantum); Blaise Deppierraz (LinkedIn).



Le plus grand Marché de Noël du Valais
Du 8 au 23 décembre

15^e
ans

Marché de Noël Sion

Place du Midi & Espace des Remparts



- ★ Plus de 60 artisans
- ★ Traditionnelle Crèche Vivante
- ★ Démonstrations artisanales
- ★ Nombreuses animations :
Concerts, spectacles, tours en âne,
patinoire, bricolages, carrousels, ...
- ★ Espaces gourmands

lundi - mercredi	14h00 - 19h00
Jeudi	14h00 - 21h00
Vendredi -samedi	11h00 - 21h00
Dimanche	11h00 - 19h00

Nocturnes des commerces :
Samedi 8 décembre jusqu'à 17h00
Mercredi 19 et vendredi 21 décembre jusqu'à 21h00
Dimanche 23 décembre jusqu'à 18h00



TRANSMISSION réussie et nouvelle équipe dirigeante chez Coutaz SA

UVAM

La PME Coutaz SA, qui emploie 75 personnes à Saint-Maurice et Crissier, peut désormais voir l'avenir avec sérénité. Les fils du fondateur de l'entreprise viennent en effet de passer la main à une équipe de quatre nouveaux dirigeants. Cette situation est le fruit d'un travail de longue haleine, qui permet à la PME de garder son indépendance et de maintenir les emplois.

Il est indéniable que la notion de PME familiale reste au centre pour la gestion actuelle et future.

Coutaz SA a été fondée en 1946 par Joseph Coutaz qui s'était spécialisé déjà à l'époque dans les installations sanitaires, la toiture et le chauffage. La deuxième génération, représentée par trois de ses fils, Roland, Raphaël et Josy Coutaz, développa l'entreprise pendant plus de quatre décennies tant au niveau opérationnel (soudure orbitale, isolation industrielle, ventilation, chauffage à distance, énergie photovoltaïque) qu'au niveau géographique. La PME est actuellement active de Sierre à Morges, en passant par les vallées latérales.

L'heure de la retraite arrivant à grands pas, ils décident de s'atteler à une transition opérationnelle en douceur et d'assurer leur succession. Ainsi, Roland Coutaz est remplacé en 2008 par Thierry Sarrasin à la tête du secteur sanitaire. En 2012, Damien Coutaz, petit-fils du fondateur, rejoint l'entreprise familiale pour occuper le poste de directeur général avec pour objectif de finaliser la transition sur la troisième génération. Il est suivi en 2013 par Alexandre Duay comme directeur du secteur toiture et enfin en 2014 par Gautier Rast au poste de directeur énergie.

L'entreprise familiale comme modèle de gestion

La dernière étape de la transition a été finalisée il y a quelques semaines avec le rachat de l'ensemble des parts de l'entreprise par Thierry, Damien et Gautier. Le management est désormais complet avec une direction à quatre personnes, dont trois sont propriétaires de la PME.

«L'idée d'un rachat global est née d'une volonté commune de respecter l'identité de Coutaz SA qui est d'offrir l'image d'une société à la cohésion solide et non pas sectorisée. Cette concrétisation a été possible grâce notamment aux cadres acquis à notre cause, mais aussi aux septante-cinq employés de l'entreprise», note Damien Coutaz, directeur général. L'aspect humain a également joué un rôle important pour trouver l'énergie d'assurer le maintien de tous les postes de travail, et par conséquent la pérennité de nombreuses familles. «Il est indéniable que la notion de PME familiale reste au centre pour la gestion actuelle et future de Coutaz SA». Grâce à son haut niveau de service, l'entreprise a ainsi pu décrocher de gros chantiers comme celui de l'Hôpital du Chablais ou du Centre Sportif de Malley. ■

Source : Communiqué de presse



De gauche à droite, les repreneurs Gautier Rast, Damien Coutaz, Thierry Sarrasin, respectivement directeur du secteur Énergie, directeur général et directeur du secteur sanitaire.

L'UVAM Tribune fête ses DIX ANS

Par Yannick Barillon

Journaliste RP

Le premier numéro de quatre pages paraît en mars 2007. Dix ans après, le journal d'information des PME valaisannes a bien grandi. Sa ligne éditoriale est restée stable, mais ses contenus se sont étoffés pour répondre aux attentes d'un lectorat en hausse.

Voter sur une révision fiscale ou sur les accords bilatéraux : oui, mais avec quelles conséquences sur l'économie valaisanne ? Beaucoup d'entrepreneurs se questionnent et font part de leur envie d'être mieux informés. C'est ainsi qu'en 2007, l'UVAM décide à l'aube de son centenaire de créer un magazine qui serait un organe de communication pour expliquer de tels enjeux.

Si le magazine fait aujourd'hui partie du paysage médiatique valaisan, recevant de nombreux communiqués de presse, la rédaction souhaite encore davantage inciter les associations et partenaires à communiquer à travers ce média diffusé dans tout le canton.

«Au départ on a bricolé ce journal sur le coin d'une table avec les moyens du bord.» Le secrétaire général de l'UVAM, Marcel Delasoie fait partie de la rédaction depuis le début avec son adjointe Romy Hintz. Il jette d'ailleurs un regard furtif en direction de la jeune femme : «Elle a été la cheville ouvrière de cette aventure rédactionnelle.»

La commission de rédaction de l'UVAM Tribune en pleine séance



Lancement du Salon des métiers

Le premier numéro est imprimé en mars 2007, il contient quatre pages, dont un édito du président de l'époque Bernard Bidal. L'occasion d'y évoquer le premier Salon des métiers qui verra le jour quelques mois plus tard, sous l'impulsion de l'UVAM, du FVS Group et du Service cantonal de la formation professionnelle. L'événement est pionnier en Suisse romande, car tous les élèves du secondaire II participent obligatoirement à ce nouveau rendez-vous régional. Il est d'ailleurs largement relaté dans les éditions suivantes du journal. En janvier 2009, on peut y lire photos à l'appui que «près de 10000 étudiants et élèves ont visité le Salon des métiers». La couverture du centenaire de l'association n'est pas en reste. C'est aussi là la vocation du journal : relayer les grands événements de l'UVAM et de ses membres.

Une édition en allemand

D'un numéro à l'autre, l'équipe de rédaction évolue en même temps que le magazine se développe. Il paraît quatre fois l'an grâce à l'augmentation des recettes publicitaires qui faisaient totalement défaut à son lancement. La responsable de l'UVAM Tribune, Géraldine Brunod,

Dix années se sont écoulées depuis le premier numéro de l'UVAM Tribune.



Des prises de position claires

Depuis sa création, le cœur du journal reste néanmoins la mise en perspective des grands enjeux pour le Valais, lors des votations fédérales. Une manière de nourrir le débat et de susciter l'engagement des PME à voter sur de grandes questions économiques.

Marcel Delasoie est particulièrement fier de la publication de trois numéros : « En 2012, il y a eu une édition spéciale sur la Lex Weber puis en 2013 une Tribune sur la LAT qui a beaucoup mobilisé. » Il précise : « Nous avions lancé le référendum et récolté de manière inattendue quelque 35000 signatures. » Plus récemment, le secrétaire général salue le numéro spécial sur la votation des Jeux olympiques dans le canton : « Bien avant que la campagne ne batte son plein, nous avons notamment réalisé un dossier de douze pages, avec une interview du conseiller d'Etat Frédéric Favre sur les vrais chiffres des jeux. »

laisse au début 2011 au typographe Xavier Saillen toujours en poste et qui gère le magazine de sa conception jusqu'à sa diffusion. Ce dernier se souvient : « Elle faisait des prouesses en élaborant la maquette des premiers numéros avec Word, on utilise depuis mon arrivée un logiciel d'édition professionnel. » La même année, le magazine est traduit pour la première fois en allemand, mais ce n'est qu'en 2016 qu'il devient systématiquement disponible dans les deux langues.

Un organe de communication commun

Les lecteurs augmentent et les associations marquent de plus en plus leur intérêt à communiquer dans cette tribune. La formation professionnelle y tient toujours une large place, avec dès 2010 la publication systématique du nom des récipiendaires du CFC et des entreprises formatrices.

Pour marquer cette nouveauté, la rédaction fait le geste d'envoyer un exemplaire à tous les apprentis concernés.

Les professionnels se retrouvent alors dans un espace de communication commun et reçoivent une information concertante, en amont des grandes votations, mais aussi lors de changements législatifs qui impactent la gestion des entreprises.

Conseils, services, prises de position et recommandations. L'UVAM Tribune est passée de 250 exemplaires à 8000 aujourd'hui, dont 1500 sont distribués dans le Haut-Valais. C'est ainsi que la rédaction augmente ses moyens, emploie progressivement des contributeurs externes et propose des chroniques, juridique et fiscale, par exemple.

Un média qui compte

Pourtant, Marcel Delasoie estime que L'UVAM Tribune n'a « pas encore atteint sa plénitude ». Si le magazine fait aujourd'hui partie du paysage médiatique valaisan, recevant de nombreux communiqués de presse, la rédaction souhaite encore davantage inciter les associations et partenaires à communiquer à travers ce média diffusé dans tout le canton. Sur la base des compétences acquises, l'équipe entend aussi renforcer la valorisation du travail des PME au travers de dossiers actuels et thématiques. Enfin côté mise en page, Xavier Saillen confie : « Pour l'heure, une nouvelle maquette est à l'étude. » ■

Un nouveau style pour la salle de bains



Sanitas Troesch SA, Rue du Manège 1, 3960 Sierre, Téléphone 027 452 35 80 www.sanitastroesch.ch

**Prochaine assemblée générale,
vendredi 8 mars 2019,
en région sédunoise**

www.tec-bat.ch

Une association issue de la fusion de suissetec VR, l'EESVs et l'AMFA

tec=**bat**

 suissetec



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE

Une solution de téléphonie PROFESSIONNELLE et LOCALE

Par Jonathan Emonet

Journaliste

David Diamantini a le sourire. Après plusieurs semaines de configuration, la nouvelle infrastructure téléphonique de la Distillerie Morand est en fonction. « Ce projet s'inscrit dans une vaste démarche d'optimisation et d'efficience que nous avons lancée dans différents secteurs

La mise en place du nouveau central s'est opérée rapidement et en toute simplicité, grâce à une planification bien étudiée en amont.

de notre entreprise depuis maintenant trois ans, explique le responsable administration et finances de la société basée à Martigny. Côté téléphonie, nous étions à la recherche d'une solution performante et économique. » Deux exigences auxquelles répondent parfaitement les produits de la gamme business! de net+, qui ont déjà séduit 1200 entreprises de toutes tailles dans le Valais romand, et vers lesquels s'est orienté David Diamantini.

Ecoute et proximité font la différence

Un choix guidé également par les relations de proximité qui lient le spécialiste des eaux-de-vie et sirops aux multiples saveurs et l'opérateur multimédia 100 % romand. « net+ nous fournit déjà notre connexion Internet sur fibre optique. Nous étions donc bien placés pour juger de la qualité de leurs services. » Sur le terrain, c'est le distri-

buteur local des produits net+, Sinergy, qui a procédé à une analyse approfondie des besoins pour déterminer le système de téléphonie fixe le mieux adapté aux besoins de son client.

Central virtuel et technologie numérique

L'option retenue a été celle d'un central téléphonique virtuel, qui permet à la Distillerie Morand d'anticiper la disparition imminente de la téléphonie analogique en se dotant d'ores et déjà d'une technologie numérique parée pour l'avenir. « La mise en place du nouveau central s'est opérée rapidement et en toute simplicité, grâce à une planification bien étudiée en amont. Nous avons pu conserver l'intégralité de nos numéros, ce qui évite bien des désagrément. Enfin, la qualité attendue des conversations est au rendez-vous. »

Des économies en vue

Au total, ce sont seize nouveaux appareils, dont quelques-uns sans fil, qui équipent les deux sites de Martigny et celui de Saxon, en collaboration avec SEIC-Télédis. Si l'opération répond aux

attentes techniques, elle devrait également s'avérer bénéfique du point de vue comptable. Avec des communications intersites gratuites et un forfait mensuel de minutes à la carte, les coûts sont transparents. « Nous disposons aujourd'hui de tous les avantages de la téléphonie numérique en nous passant d'un central physique et des frais qui l'accompagnent, ce qui nous permet d'envisager une économie de 10 à 15 % sur nos frais de téléphonie. » En regroupant l'ensemble des services de télécommunications de l'entreprise auprès d'un opérateur unique, David Diamantini voit également ses tâches administratives simplifiées. « Nos frais d'Internet et de téléphonie fixe nous parviennent désormais sur une seule facture, par voie électronique. Et en cas de soucis, nous n'avons qu'un interlocuteur à contacter, que nous savons très réactif. » Un choix gagnant à tous les niveaux pour la Distillerie Morand, qui fêtera l'an prochain son 130^e anniversaire avec déjà un œil sur les nouveaux abonnements business! de téléphonie mobile proposés depuis peu par net+. ■

business! **net+**

0848 530 540 | business.netplus.ch



David Diamantini, responsable administration et finances de la Distillerie Morand, a bénéficié des recommandations de Jonas Dini, conseiller multimédia chez Sinergy.

Quelles démarches pour

Par Christophe Bonvin

Expert diplômé en finance et controlling

Fondateur associé de BONVIN FIDUCIAIRE



Cet article en deux parties a pour but d'expliquer quelles sont les principales problématiques que doit résoudre l'entrepreneur dans le cadre du lancement de sa nouvelle entité. Dans l'édition de l'UVAM Tribune de septembre 2018, les sujets suivants ont été abordés: choix de la forme juridique, inscription au registre du commerce et affiliation aux différentes assurances sociales.

Le chef d'entreprise qui démarre une activité n'a pas forcément conscience de la multitude, de la diversité et de la complexité des tâches qui l'attendent.

Dans ce deuxième volet, nous aborderons les thèmes de l'assujettissement à la TVA, l'obligation de tenir une comptabilité ainsi que les démarches administratives et organisationnelles liées à la création d'entreprise.

Démarches liées au lancement d'une entreprise

Assujettissement à la TVA

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt général sur la consommation. En Suisse, cet impôt indirect est prélevé sur les prestations de services, les livraisons et les importations de biens. L'entreprise qui réalise sur le territoire suisse un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à

100000 francs est soumise à la TVA et doit donc s'y affilier par une autodéclaration. Au début de l'activité, la loi invite le contribuable à suivre la progression de son chiffre d'affaires tous les trois mois afin de voir si le seuil d'imposition est franchi. A noter qu'il est également possible de s'inscrire à la TVA de manière volontaire, même si le seuil de 100000 francs n'est pas atteint. De plus, il existe deux méthodes à choix: la méthode effective ou la méthode du taux de la dette fiscale nette (TVA forfaitaire). Afin d'optimiser la charge fiscale liée à la TVA, chaque entreprise devrait évaluer quel modèle est le plus approprié compte tenu de sa structure des charges, des revenus et des investissements prévus. Concrètement, il est recommandé de simuler la charge fiscale TVA avec chacune des deux méthodes afin de déterminer quelle est la moins coûteuse pour votre entreprise. Pour rappel, certains domaines n'entrent pas dans le champ de l'imposition TVA. Par exemple, les secteurs de la santé, de la formation et des assurances sont de manière générale exclus de la TVA.

Obligation de tenir une comptabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et la mise en vigueur du nouveau droit comptable, les critères liés à l'obligation de la tenue d'une comptabilité ne sont plus uniquement la forme juridique de l'entreprise, mais principalement la taille économique de cette dernière. Le Code des Obligations sépare les entreprises en trois catégories distinctes:

- **Petites entreprises:** entreprises individuelles et sociétés de personnes avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500000 francs, associations et fondations qui n'ont pas l'obligation d'être inscrites au registre du commerce, fondations dispensées de désigner un organe de révision;
- **Entreprises ordinaires:** entreprises individuelles et sociétés de personnes avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 500000 francs, personnes morales qui ne sont pas tenues de soumettre leurs comptes annuels au contrôle ordinaire;
- **Grandes entreprises:** personnes morales et fondations qui sont tenues de soumettre leurs comptes annuels au contrôle ordinaire selon l'art. 727 du CO, grandes associations.

Désormais, les petites entreprises peuvent se contenter de tenir une comptabilité des recettes et des dépenses ainsi que du patrimoine, également appelée comptabili-



lancer son ENTREPRISE ?

Texte en 2 parties (partie 2/2)

té simple ou carnet du lait. Cette façon de présenter les comptes a été souhaitée par le législateur par mesure de simplification. Toutefois, bien qu'acceptée par le fisc, cette méthode n'apporte pas que des avantages. En cas de demande de crédit par exemple, il est probable que l'institut bancaire exige une comptabilité en bonne et due forme afin de prendre sa décision sur une base solide. Quant aux entreprises ordinaires, elles ont l'obligation d'établir leurs comptes en comptabilité double et de présenter un rapport de gestion comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe. A noter que les entreprises individuelles et les sociétés de personnes ne sont pas tenues d'établir une annexe. Pour finir, les grandes entreprises se voient désormais obligées de présenter des éléments supplémentaires, soit un tableau de financement, un rapport annuel et une annexe aux comptes étendue.

Démarches administratives et organisationnelles

La constitution d'une nouvelle entreprise implique également d'innombrables démarches administratives et organisationnelles. En voici quelques exemples, sachant que cette liste n'est de loin pas exhaustive :

- Choix des membres de la direction et décision de l'organisation concrète des activités
- Réalisation d'une étude de marché et établissement d'une stratégie marketing adaptée
- Etablissement d'un business plan et d'un plan financier prévisionnel
- Ouverture d'un compte bancaire pour l'entreprise
- Création d'une identité graphique, d'un site internet, réservation d'un nom de domaine et dépôt de la marque
- Demande et négociation d'un crédit bancaire ou d'une limite de crédit en compte courant auprès des institutions bancaires
- Recherche de locaux et signature du contrat de bail, versement d'une garantie de loyer ou établissement d'un contrat de caution avec un organisme reconnu
- Choix des bons logiciels et prestataires informatiques
- Mise en service d'une ligne téléphonique
- Etablissement des contrats de travail des employés salariés selon le respect de la convention collective de travail du secteur, si applicable
- Affiliation au service de l'impôt à la source du canton en tant qu'employeur, si des collaborateurs sont détenteurs de permis de travail (par ex. permis B, permis L)
- Création du plan comptable et ouverture de la comptabilité
- Souscription d'assurances: RC entreprise, perte d'exploitation, protection juridique

Conclusion

Choix de la meilleure forme juridique, inscription au registre du commerce, affiliation aux différentes assurances sociales, choix du meilleur système TVA, obligation de tenir une comptabilité selon les normes du Code des Obligations, sont de nombreuses démarches administratives et organisationnelles à mettre en place... Le chef d'entreprise qui démarre une activité n'a pas forcément conscience de la multitude, de la diversité et de la complexité des tâches qui l'attendent.

Or, négliger ces premiers défis, c'est déjà mettre en danger son entreprise. En effet, les décisions prises durant la première année d'activité sont souvent fondamentales pour la suite de l'aventure. D'éventuels retards en ce qui concerne par exemple les assurances sociales, la TVA ou les impôts peuvent assez rapidement générer des rappels, sommations, taxations d'office et intérêts moratoires. L'entrepreneur, aussi compétent soit-il, doit garder à l'esprit qu'il ne pourra pas tout faire tout seul ! Afin de gérer au mieux les impératifs liés au démarrage d'une entreprise tout en évitant de mauvaises surprises, il lui est fortement recommandé de s'entourer de personnes compétentes, expertes et reconnues. ■

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous réagir à cet article ? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: cb@bonvin-fiduciaire.ch.

La 1^{re} partie de cet article a été traitée dans le numéro précédent de l'UVAM Tribune, soit celui de septembre 2018. D'autres démarches liées au lancement d'une entreprise ont été abordées, notamment le choix de la forme juridique, l'inscription au registre du commerce et l'affiliation aux assurances sociales.



Vous voyez une forêt ?

PRÉVOYANCE & ASSURANCES

Pour la plupart des gens, les assurances sont comme une forêt - pour nous aussi. A la différence que nous n'y voyons pas que des arbres : nous différencions leurs espèces et leurs essences. Nous reconnaissons chacune d'entre elles !

ENTREPRISES

- Analyse du risque et gestion d'assurances pour PME
- LPP : Étude et comparaisons des fondations avec couverture complète et semi-autonome

PARTICULIERS

- Comment financer l'achat, la construction, l'amortissement ou le renouvellement de l'hypothèque d'un bien immobilier ?
- Conseil global en prévoyance et 3^{ème} pilier (banque et/ou assurance)

Vous n'êtes pas seuls !

C'est avec plaisir que nous mettons nos compétences à votre disposition !

TROUVONS
LA SOLUTION

Aweckel
PRÉVOYANCE & ASSURANCES

Av. de la Gare 30, 1950 Sion 1 - 027 323 74 50 www.aweckel.ch

Le BOURG-VILLE



La Maison de l'Agneau

Salle de conférence idéale pour 5 à 20 personnes
Salle privée pour des repas d'entreprise



Ludovic et Claudia Tornare-Schmucki

Av. du Grand-Saint-Bernard 40a - 1920 Martigny - Tél. +41 (0)27 722 16 00
bourg-ville@netplus.ch - www.bourg-ville.ch

Fermé le dimanche soir et lundi

WEST END WATCH CO



ORIGINAL SWISS WATCHES SINCE 1886

Montres mécaniques made in 



Pour vos cadeaux d'entreprise

wew@bluewin.ch • 027 305 66 66

BANQUE CANTONALE DU VALAIS

Un **IMPACT** important sur l'économie valaisanne

Par **Albert Gaspoz**

Directeur adjoint



L'institut de recherche BAK Economics SA a étudié, sur mandat de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), l'importance des banques cantonales, leur impact sur la Suisse et ses cantons ainsi que

Au total, ce sont donc plus de 65,1 millions de francs qui reviennent chaque année aux collectivités publiques grâce à la BCVs, l'une des plus grandes entreprises 100 % valaisannes.

les différentes impulsions que leur activité engendre sur l'économie et la population. Une analyse complémentaire a permis d'évaluer l'importance

spécifique de la Banque cantonale du Valais (BCVs) pour l'économie de son canton. Les résultats de cette étude ont été présentés le 3 octobre dernier à Martigny et ils démontrent que la Banque cantonale du Valais accomplit parfaitement sa mission en faveur de l'économie valaisanne.

Les banques cantonales ont été un facteur de stabilité important depuis la crise financière de 2008. Elles ont augmenté chaque année le volume de leurs crédits auprès des entreprises et des PME en particulier, alors que d'autres acteurs diminuaient progressivement leur engagement. Cela a permis de modérer les répercussions de la crise financière sur l'économie réelle. C'est le cas aussi en Valais, où la BCVs a joué pleinement son rôle de «banque des entreprises» en soutenant notre tissu économique et son développement.

Les 536 collaboratrices et collaborateurs de la BCVs, soit 464 postes à temps plein, ont généré 131 millions de francs de valeur ajoutée directe pour l'économie valaisanne en 2017. La valeur ajoutée indirecte, induite auprès d'autres acteurs économiques par les activités de la BCVs, se monte à 30 millions de francs, ce qui est équivalent à 233 places de travail. En 2017, chaque employé de la BCVs a produit en moyenne 283000 francs de valeur ajoutée. C'est très proche de la moyenne des banques cantonales et beaucoup plus que la moyenne du secteur bancaire suisse, qui s'élevait à 206000 francs sur la même période. A titre de comparaison, la productivité moyenne, tous secteurs de l'économie nationale confondus, se montait à 160000 francs par employé. En 2017, la Banque cantonale du Valais a versé 54,2 millions de francs aux collectivités publiques: 34,9 millions de dividendes, 15,3 millions d'impôts et 4 millions au titre de rémunération de la garantie d'Etat. L'étude de BAK Economics a montré que, de leur côté, les employés de la BCVs ont versé l'an passé quelque 8,5 millions d'impôts sur le revenu. Il faut encore rajouter à ce montant 2,4 millions d'effets fiscaux indirects. Au total, ce sont donc plus de 65,1 millions de francs qui reviennent chaque année aux collectivités publiques grâce à la BCVs, l'une des plus grandes entreprises 100 % valaisannes. ■

5 milliards de francs de valeur ajoutée

Les banques cantonales sont un acteur majeur du monde bancaire suisse. Avec une valeur ajoutée brute de 5 milliards de francs en 2017, elles génèrent un franc sur cinq francs de valeur créés dans le secteur bancaire suisse. Sur la valeur ajoutée brute de l'économie suisse, leur part s'élève à près de 1 %. Cela correspond à peu près en valeur à la performance économique d'un petit canton.

La valeur ajoutée des banques cantonales est produite par les plus de 17000 personnes qu'elles emploient. Les 24 établissements représentaient ainsi 17 % de tous les emplois des banques suisses et sont ainsi le deuxième employeur au sein du secteur.

Projet fiscal 17, état de la SITUATION actuelle

Par Daniel Murisier et Jean-Luc Wassmer

Experts-comptables diplômés

Naissant des cendres du 3^e projet de réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) rejeté en février 2017 par le peuple suisse, le Projet fiscal 17 (PF 17) a été mis en consultation par le Conseil fédéral en septembre 2017 et en mars 2018 ce même Conseil a adopté le message y relatif.

Cette modification de la loi fiscale cantonale en relation avec la réforme de l'imposition des entreprises a pour objectif d'assurer l'attractivité du canton par un allègement de la charge fiscale du deuxième palier pour la place économique et industrielle valaisanne.

Au moment de la rédaction de ces quelques lignes, nos parlementaires fédéraux débattent de ce projet lors de la session d'automne. S'il est accepté par les chambres fédérales, le PF 17 pourrait encore faire l'objet d'un référendum et donc d'une potentielle votation populaire.

En l'absence de référendum, les premières mesures du PF 17 entreront en vigueur dès 2019.

Un PF 17, pourquoi ?

Bien que le peuple suisse ait rejeté le projet RIE III, le droit fiscal doit être adapté afin qu'il entre dans le cadre des normes internationales, notamment sur le sujet du traitement privilégié accordé aux sociétés à statut fiscal cantonal. La Suisse étant actuellement sous forte pression internationale, si elle n'adapte pas son droit fiscal, l'insécurité juridique se ferait grandissante et la place économique suisse perdrat de son attrait.

Le PF 17 ne vise pas uniquement à garantir une sécurité juridique aux entreprises via l'instauration d'un cadre juridique compatible aux normes internationales, mais également à fixer de nouvelles conditions fiscales permettant à la Suisse de rester une place attractive.

Le 7 juin 2018, le Conseil des États a introduit dans le PF 17 une compensation sociale en faveur de l'AVS à hauteur de 2 milliards de francs. Désormais, le projet porte le nom de «Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)».

Principales mesures du PF 17/RFFA au niveau fédéral

- Suppression des régimes fiscaux cantonaux.
- Introduction obligatoire d'une «patent box» au niveau cantonal: une partie des bénéfices provenant des licences et brevets pourra bénéficier d'une imposition réduite.
- Introduction facultative de déductions supplémentaires (au maximum 50 %) concernant les frais de recherche & développement au niveau cantonal.
- Afin de respecter le fédéralisme, la part aux cantons dans le produit de l'impôt fédéral direct sera relevé de 17 % à 21,2 % et la péréquation financière sera revue.

A noter que le projet prévoit des limitations globales et contraignantes pour les cantons relatives aux déductions supplémentaires liées à la «patent box» et aux frais de recherche et développement.

Le conseil des Etats a corrigé trois points du PF 17 qui sont:

- Imposition des dividendes : abaissement du plancher à 50 % sur le plan cantonal.
- Déduction pour autofinancement ne sera en principe pas possible.
- Adaptation du principe de l'apport en capital pour les sociétés cotées à la bourse suisse.

Et au niveau du Canton du Valais ?

Le 16 mars 2018, le Canton du Valais a publié un avant-projet de modification de la loi fiscale cantonale en lien avec le Projet fiscal 17 cantonal (PF 17 -VS).





L'administration propose en autres les mesures suivantes :

- Abolition des statuts privilégiés.
- Baisse du taux d'imposition pour les sociétés au niveau du 2^e palier, soit le taux d'imposition appliqué à la part du bénéfice excédent Fr. 150000.- D'un taux effectif actuel de 21,56 % à un taux de 15,61 %.
- Suppression de l'impôt foncier sur les installations et machines de production ainsi que sur les conduites d'électricité et de gaz et relevé le taux pour l'impôt communal. L'impôt foncier freine les investissements et pénalise les entreprises. Le Valais est un des seuls cantons à soumettre ces actifs à l'impôt foncier.
- Adoption d'une réduction de type « Patent box ».
- Déduction supplémentaire de 50 % des dépenses de recherches & développement pour autant qu'elles soient justifiées par l'usage commercial.
- Adaptation du taux d'imposition partielle des rendements de participation qualifiée.
- Exonération fiscale accordée aux nouvelles entreprises innovantes issues des Hautes écoles durant les 5 premières années afin d'améliorer les conditions-cadre pour le développement de nouvelles entreprises.

En parallèle à ces mesures impactant les entreprises, quelques mesures portant sur l'imposition des personnes physiques sont également prévues :

- Augmentation de la déduction admise pour la garde d'enfants par des tiers (de Fr. 3000.– à Fr. 10000.–).
- Augmentation de la déduction pour les primes de caisses maladie (Fr. 600.– d'augmentation par adulte).

- Adaptation de la franchise pour frais maladie de 2 % à 5 % du revenu net.
- Modification de l'impôt minimum sur les revenus des personnes physiques.

Cette modification de la loi fiscale cantonale en relation avec la réforme de l'imposition des entreprises a pour objectif d'assurer l'attractivité du canton par un allègement de la charge fiscale du deuxième palier pour la place économique et industrielle valaisanne. Les disparités cantonales devraient être fortement réduites. Les mesures d'exonération fiscale permettront de renforcer l'implantation des Hautes écoles, soutenir la recherche et développement et finalement diversifier le tissu économique régional. D'autres développements sont attendus. Le 28 septembre 2018, le Parlement a adopté le projet en vote final. Selon le calendrier prévu, de premières mesures du projet de RFFA pourront entrer en vigueur au début de 2019, et la partie principale des mesures, en 2020. Si un référendum est lancé, le peuple sera invité à se prononcer le 19 mai 2019. ■

Pro-Economy.vs

RGPD quelles sont les implications pour les entreprises suisses ?

Par Laure de Courten

Juriste au Bureau des métiers



Nombreuses sont les entreprises suisses qui traitent sans y porter une attention particulière des données personnelles de résidents de l'Union européenne. Or depuis le 25 mai 2018, est entré en vigueur le nouveau règlement européen RGPD qui s'est donné pour objectif de donner, aux résidents de l'Union européenne, davantage de visibilité et de contrôle sur leur donnée personnelle. Ce règlement est-il applicable à votre entreprise ? Et si oui quelles sont les démarches à entreprendre ?

Au vu de la quantité incommensurable de données électroniques que les entreprises traitent chaque jour, il est aisément de comprendre l'impact d'un tel règlement sur une entreprise qui y serait soumise.

RGPD de quoi s'agit-il ?

Le RGPD a pour objectif la protection des personnes physiques pour ce qui est du traitement de leurs données personnelles. Il s'applique à toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.¹ En d'autres termes, l'application du règlement est subordonnée à la possibilité d'identifier directement ou indirectement la personne concernée par une ou des données, notamment par référence à un identifiant tel que les nom et prénom, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, des données de localisation, l'IBAN, ainsi que l'adresse IP. En revanche, le règlement ne s'applique ni aux données anonymes ni à celles qui concernent des personnes morales ou des personnes physiques décédées.

Le règlement ne s'applique pas non plus aux traitements de données à caractère personnel effectués dans le cadre des politiques relatives aux contrôles aux frontières, à l'asile et à l'immigration. Tout comme il ne s'applique pas non plus aux contrôles effectués par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, y compris la protection contre des menaces pour la sécurité publique et la prévention de telles menaces².

Il n'en demeure pas moins que la conception de la notion de donnée à caractère personnel adoptée par le législateur européen est particulièrement large. Le champ d'application de ce règlement englobe par ailleurs toutes les formes que peut prendre l'information, indépendamment du message véhiculé. Il peut s'agir d'image ou de sons, tels que des entretiens téléphoniques, relevant de la vie privée ou professionnelle de la personne concernée, ainsi que certains aspects de sa vie publique.

Concrètement, le RGPD légifère en prenant des mesures de bon sens concernant la sécurité des données à caractères personnelles comme minimiser leur collecte, supprimer celles qui ne sont plus utiles, restreindre l'accès à ces données, et les sécuriser tout au long de leur durée de vie utile. Plus les données personnelles sont considérées comme sensibles, plus la législation exige une protection renforcée. Par données personnelles sensibles, il faut comprendre toute donnée personnelle qui fait apparaître directement ou indirectement des informations liées à la santé, la sphère intime ou l'origine raciale ou ethnique, des mesures d'aide sociale, des opinions ou activités religieuses philosophiques politiques ou syndicales, des poursuites ou sanctions pénales et administratives, des données biométriques et génétiques.

Le traitement de données tel que l'entend le règlement européen consiste quant à lui non pas seulement à la collecte, l'utilisation et la suppression de données personnelles par l'entreprise, mais concerne également par exemple le simple enregistrement de données personnelles. Au vu de la quantité incommensurable de données électroniques que les entreprises traitent chaque jour, il est aisément de comprendre l'impact d'un tel règlement sur une entreprise qui y serait soumise.

Le RGPD peut-il s'appliquer à des entreprises suisses ?

La principale question est sans nul doute de savoir si le RGPD s'applique à votre entreprise. Après avoir vu le champ d'application matériel avec la notion de données personnelles auxquelles le règlement s'applique, il y a lieu de déterminer l'applicabilité du règlement du point de vue territoriale. Le règlement s'applique en premier lieu aux traitements de données à caractère personnel effectués sur le territoire de l'Union européenne. Si l'impact sur les entreprises suisses disposant de succursales en Europe est évident, il l'est moins pour les entreprises ayant leur siège en Suisse. Etant donné que la Suisse est un pays

1 Art. 4 RGPD

2 Art. 2 RGPD

non membre de l'Union européenne, le RGPD n'est pas repris dans le droit suisse. Toutefois, le RGPD connaît un champ d'application extraterritorial et peut s'appliquer à une entreprise ayant son siège en Suisse dans les quatre situations suivantes³:

- Une société suisse vend des articles en ligne à une clientèle d'un pays membre de l'UE par le biais d'un site internet dédié à la clientèle d'un pays membre de l'UE. Dans ce contexte, il convient d'établir s'il est clair que la société envisage d'offrir des services à des personnes concernées dans un ou plusieurs Etats membres de l'Union. Afin d'établir cette intention, il y a lieu de prendre en compte un faisceau d'indices comprenant, par exemple l'utilisation d'une langue ou d'une monnaie d'usage courant dans un ou plusieurs Etats membres, la possibilité de commander des biens et des services dans cette autre langue, la mention de clients ou d'utilisateurs qui se trouvent dans l'Union européenne, un numéro de téléphone avec un indicatif téléphonique international ou encore l'utilisation d'un domaine internet de premier niveau autre que celui de l'Etat membre où le service est offert.
- Un résident européen navigue sur un site suisse qui intègre un cookie⁴ pour traquer le comportement de l'utilisateur.
- Une entreprise suisse sous-traite à une entreprise localisée dans un pays de l'Union européenne le traitement de données personnelles.⁵
- Une entreprise suisse traite des données personnelles en qualité de sous-traitant d'une entreprise localisée dans l'UE.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que d'une manière générale, le règlement protège les personnes physiques indépendamment de leur nationalité ou de leur lieu de résidence. Par conséquent, chaque entreprise suisse doit vérifier si elles doivent prendre en compte ou non les nouvelles règles du RGPD.

Quelles sont les conséquences de l'application du RGPD ?

Les entreprises suisses touchées par le nouveau règlement européen devront respecter les devoirs supplémentaires suivants⁶:

a) Informer et obtenir le consentement de la personne concernée

Avant toute collecte et utilisation de données personnelles, il est obligatoire d'annoncer aux personnes concernées ce à quoi elles vont servir et d'obtenir leur consentement. Ces personnes gardent le droit d'accéder à leurs données, de les rectifier, de s'opposer à leur utilisation ou de les supprimer. En effet, en droit de la protection des données de l'Union européenne, contrairement au droit suisse, le traitement de données est de manière générale interdit, aussi longtemps qu'il n'est pas formellement autorisé par une loi ou que la personne concernée n'a pas consenti au traitement. Le consentement n'est valable que si la personne concernée l'a donné librement. Cette dernière doit avoir un vrai choix, c'est-à-dire qu'au moment où son consentement est recueilli, elle ne doit pas être mise devant le fait accompli ou être limitée dans sa liberté de décision. La personne concernée doit être préalablement informée du but de la collecte et du traitement de ses données personnelles, afin de pouvoir donner un consentement non pas général, mais pour chacune des actions liées à ses données personnelles. Le consentement peut être donné aussi bien par écrit qu'oralement, tant que celui-ci est donné de manière explicite et active. La personne concernée peut par ailleurs en tout temps révoquer son consentement.

b) Assurer le « Privacy by design » et le « Privacy by default »

« Privacy by design » signifie que le responsable de traitement doit s'efforcer de réduire le risque d'atteinte à la personnalité ou de violation de droits fondamentaux de la personne concernée et prévenir de telles atteintes déjà au moment de la planification d'un traitement de données. Un exemple de droit fondamental est le fait que chaque personne a le droit d'accéder à ses données, de les rectifier de les mettre à jour ou de les faire supprimer. Chaque entreprise doit donc s'assurer que les données sont stockées de manière facilement accessible, de façon à pouvoir répondre rapidement à des requêtes d'accès par exemple. Elle doit également prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données que le responsable de traitements a collectées, mais aussi leur confidentialité, c'est-à-dire s'assurer que seules les personnes autorisées y accèdent. Une fois que l'objectif poursuivi par la collecte des données est atteint, il n'y a plus lieu par exemple de les conserver et elles doivent être supprimées.

« Privacy by default » est un principe qui signifie que le responsable du traitement des données doit vérifier la pertinence des données et que seules les données strictement nécessaires à la réalisation de l'objectif sont collectées. Le responsable de traitements ne doit donc pas collecter plus de données que ce dont il a vraiment besoin. Il doit également faire attention au caractère sensible de certaines données, s'assurer qu'elles sont exactes et actuelles.

³ Art. 3 et 27 RGPD

⁴ Le cookie est l'équivalent d'un fichier texte de petite taille, stocké sur le terminal de l'internaute. Ils permettent aux développeurs de sites web de conserver des données utilisateur afin de faciliter la navigation et de permettre certaines fonctionnalités. Les cookies ont toujours été plus ou moins controversés, car contenant des informations personnelles résiduelles pouvant potentiellement être exploitées par des tiers.

⁵ Par exemple, la filiale suisse d'un groupe stocke toutes les données relatives aux collaborateurs dans une base de données centralisée localisée auprès de la société mère du groupe dans l'UE

⁶ Art. 5 RGPD



Augmentez votre patrimoine tout en réduisant votre charge fiscale.

La réponse à toutes vos questions financières ?
Elite Fondation de prévoyance, un concept unique.



Les atouts :

- Possibilités de rachats d'années très importantes
- Libre choix de la banque parmi 6 établissements
- Libre choix de la stratégie de placement
- Placements hypothécaires performants
- Primes de risques très avantageuses
- Plan de prévoyance sur mesure avec grande flexibilité
- Clause bénéficiaire souple
- Pas de subventions croisées entre actifs et retraités



Avenue Beau-Séjour 10 — 1003 Lausanne — Tel. 021 623 13 00 — admin@elitefondation.ch

Différents et unis.

Votez la liste PDC !

constituante.ch





Désigner un représentant dans l'UE

Ce devoir tombe lorsque le traitement est seulement occasionnel, qu'il n'implique pas de données sensibles et est peu susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques.

Tenir un registre des activités de traitement

Le responsable de traitements doit tenir un registre des activités de traitement. Ce registre doit comporter les informations essentielles concernant le traitement de données, notamment les catégories de données, le cercle des personnes concernées, les finalités du traitement et les destinataires possibles des données.

Déclarer les cas de violation des données à l'autorité de contrôle

En cas de fuite de données, il y a lieu d'informer sans attendre le responsable protection des données de l'entreprise. L'entreprise a en effet 72h pour réagir et notifier une violation susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques à l'autorité de contrôle compétente.

A noter qu'en cas de sous-traitance, l'organisation reste responsable des données transmises. Elle doit s'assurer que le sous-traitant respecte les mêmes règles en matière de protection des données.

Quelles sont les conséquences d'une violation du RGPD

Le RGPD reconnaît le pouvoir aux autorités de contrôle d'imposer elles-mêmes des amendes administratives lorsqu'un certain nombre de conditions sont réunies. En cas de violation de la protection des données personnelles, l'entreprise s'expose à une amende administrative qui peut s'élever au maximum à 20 millions d'euros, ou dans le cas d'une entreprise, jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent, le montant le plus élevé étant retenu. Est donc déterminant pour calculer l'amende le chiffre d'affaires du groupe et non pas seulement de l'entité concernée par la violation. L'entreprise s'expose également à des sanctions d'ordre organisationnel comme la suspension voir la suppression de l'autorisation de traitement

des données. En cas de violation grave, une cessation complète des activités de traitement de données peut être prononcée par un pays de l'Union européenne. Le règlement met à disposition tout un éventail de moyens dissuasifs comme l'avertissement, la mise en demeure, la limitation temporaire ou définitive d'un traitement et les rappels à l'ordre avant d'arriver à l'ultime recours de l'amende.

A noter qu'en cas de sous-traitance, l'organisation reste responsable des données transmises. Elle doit s'assurer que le sous-traitant respecte les mêmes règles en matière de protection des données.

Conclusion

Pour l'employeur suisse devant appliquer les nouvelles règles, il est recommandé au début d'examiner la pratique de l'entreprise en matière de traitement des données et d'identifier quels traitements de données sont entrepris en quel domaine. Dans un deuxième temps, et afin d'optimiser les processus et combler les éventuelles lacunes de l'entreprise, il convient d'examiner de plus près les traitements de données identifiés. Il faut alors se poser les questions suivantes: d'où viennent les données? Qui les traite? Sur quel support sont-elles traitées? Pourquoi sont-elles traitées? Comment sont-elles traitées? Quand seront-elles supprimées? Où seront-elles conservées? A-t-on dû demander une autorisation à la personne concernée en vue de leur traitement? Il y a ensuite lieu de déterminer quelles sont les catégories de données personnelles qui doivent faire l'objet d'une protection particulière telle que celles qui permettent de déduire l'origine raciale et ethnique, les opinions politiques, religieuses ou les convictions philosophiques ou encore l'appartenance à un syndicat ou encore les données médicales ou relatives au comportement et l'orientation sexuelle de la personne concernée. Dans la mesure où le règlement est un acte juridique européen, il est conseillé de s'adresser aux autorités de protection des données européennes comme la CNIL, la CPVP belge ou encore la CNDP luxembourgeoise en cas de question. ■

PUBLICITÉ



**vente
maintenance
dépannage
réparation**

votre informatique est entre de bonnes mains !

Réparation de toutes marques depuis plus de 25 ans

iMac / iMac Pro / Mac Pro / Mac mini
Mac Book / Mac Book Pro / Mac Book Air
iPad, Pro, mini / iPhone



Ordinateurs PC avec système Windows
Ordinateurs portables avec système Windows
Tablettes et mobiles Android
Serveurs Windows 2008/2012/2016

Mise à jour du système
d'exploitation et upgrade
Récupération de vos données
Installation de disques SSD
Augmentation de la mémoire
Transfert de données

telcomex*ics*
Sàrl
Informatique • Communication • Sécurité

TELCOMEX ICS Sàrl • Rue de la Drague 41 • 1950 SION • 027 552 01 88 • www.telcomex-ics.ch

Découvrez nos coffrets originaux

pour vos cadeaux de fin d'année.



COFFRET 2 BOUTEILLES

Belle Étoile 2 x 75 cl

Belle Étoile Blanc AOC Valais
Belle Étoile Rouge AOC Valais

CHF 44.00



COFFRET 3 BOUTEILLES

Apologia 3 x 75 cl

Apologia Pink
Apologia Bianco
Apologia Rouge

CHF 54.00



COFFRET EXCELLENCE

Pierrafeu Fendant AOC Valais et
Chanteauvieux Assemblage Rouge
AOC Valais Charte d'Excellence &
saucisse à la Dôle, lard au Gamay

CHF 47.00



LES DOMAINES

PREMIUM

Heida Chapitre AOC Valais
Domaine Évêché Diolinoir AOC Valais

CHF 77.00

PRESTIGE

Petite Arvine Tourbillon AOC Valais
Clos Corbassières AOC Valais

CHF 77.00



COFFRET 6 BOUTEILLES

Maître de Chais 6 x 75 cl

Fendant de Saint-Léonard AOC Valais
Johannisberg de Chamoson AOC Valais
Vieilles Vignes AOC Valais
Cornalin AOC Valais
Pinot Noir Collector AOC Valais
Rouge d'Enfer AOC Valais

CHF 148.00



MAGNUM ELECTUS

ELECTUS 2015
conditionné dans une caisse en bois

CHF 280.00

Pour vos réservations ou information complémentaire, contactez notre service clients au :

+41 27 328 66 18 ou par email à order@provins.ch

TVA comprise - Prix arrondis - Selon les stocks disponibles - Sous réserve d'erreurs typographiques - Photos non contractuelles.
Frais de livraison en courrier B à une adresse unique : ➔ dès CHF 300.00* la commande : Franco ➔ dès CHF 200.00* la commande : CHF 30.00
➔ dès CHF 100.00* la commande : CHF 20.00 ➔ en dessous de CHF 100.00* la commande : CHF 10.00
Livraison express, courrier A et accès difficile : en sus. Après déduction des conditions client.
Frais de livraison à des adresses multiples : sur devis.



PROVINS
DEPUIS 1930

AGENDA

NOVEMBRE 2018

- 13-16 Session du Grand Conseil
15 Assemblée générale AVEC
25 Votations fédérales

DÉCEMBRE 2018

- 5 Elections au Conseil fédéral
7 Conseil de l'UVAM
11-14 Session du Grand Conseil



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

FÉVRIER 2019

- 10 Votations fédérales
18 Assemblée générale PhysioVS

MARS 2019

- 8 Assemblée générale Tec-Bat
11-15 Session du Grand Conseil
19 Assemblée générale AVEMEC

AVRIL 2019

- 3 Assemblée générale AVABPC
26 Assemblée générale AVMPP

MAI 2019

- 2-5 Salon 180°
6-10 Session du Grand Conseil
19 Votations fédérales

JUIN 2019

- 6-9 Salon Passion-Nature
11-14 Session du Grand Conseil

IMPRESSUM

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.- par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy.hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch
www.uvam-vs.ch

© Copyright UVAM - La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

PUBLICITÉ

CENTRE D'IMPRESSION - ROUTE DES RONQUOZ 86 - 1950 SION

GVISUEL.CH
Enseignes-Impressions

Autocollants - Bâches - Vitrines
Véhicules - Textiles - Imprimés
Impression numérique grands formats

Gessler
1859

bientôt **160** ANS d'imprimerie

G.Visuel Sàrl
Tél. 027 327 52 65
Fax 027 327 72 44

Découvrez l'ensemble de nos prestations sur
www.gvisuel.ch

Imprimerie Gessler SA
Tél. 027 327 72 33
Fax 027 327 72 44
administration@gesslersa.ch
www.gesslersa.ch

LUMIÈRES ET MARCHÉ DE NÖEL

100'000 LUMIÈRES AU COEUR
DE MONTBÉLIARD - FRANCE

CHF 170.-
PAR PERSONNE*

SAMEDI 1 DÉCEMBRE 2018

- 06h00 Départ de la gare TMR d'Orsières
- 06h20 Départ de la gare TMR du Châble
- 06h30 Départ de la gare TMR de Sembrancher
- 07h00 Départ de la Place de Rome à Martigny
- En fin de matinée Arrivée à Montbéliard
Journée et repas libres
Hébergement en hôtel*** au centre-ville

DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 2018

- Petit-déjeuner à l'hôtel
- Visite guidée «Féerie de Noël»
- Repas de midi libre
- Départ pour le Valais en fin d'après-midi

NOTRE PRIX COMPREND

- Le transport en car TMR
- L'hébergement (1 nuit) en hôtel*** avec petit-déjeuner, au centre ville
- La visite guidée «Féerie de Noël»

*En chambre double
Chambres simples limitées, prix sur demande
Devises: Euros / Passeport ou carte d'identité valable obligatoire




Octodure Voyages
Martigny

RÉSERVATIONS
027 723 33 30

WWW.OCTODURE-VOYAGES.CH
OCTODURE@TMRSA.CH